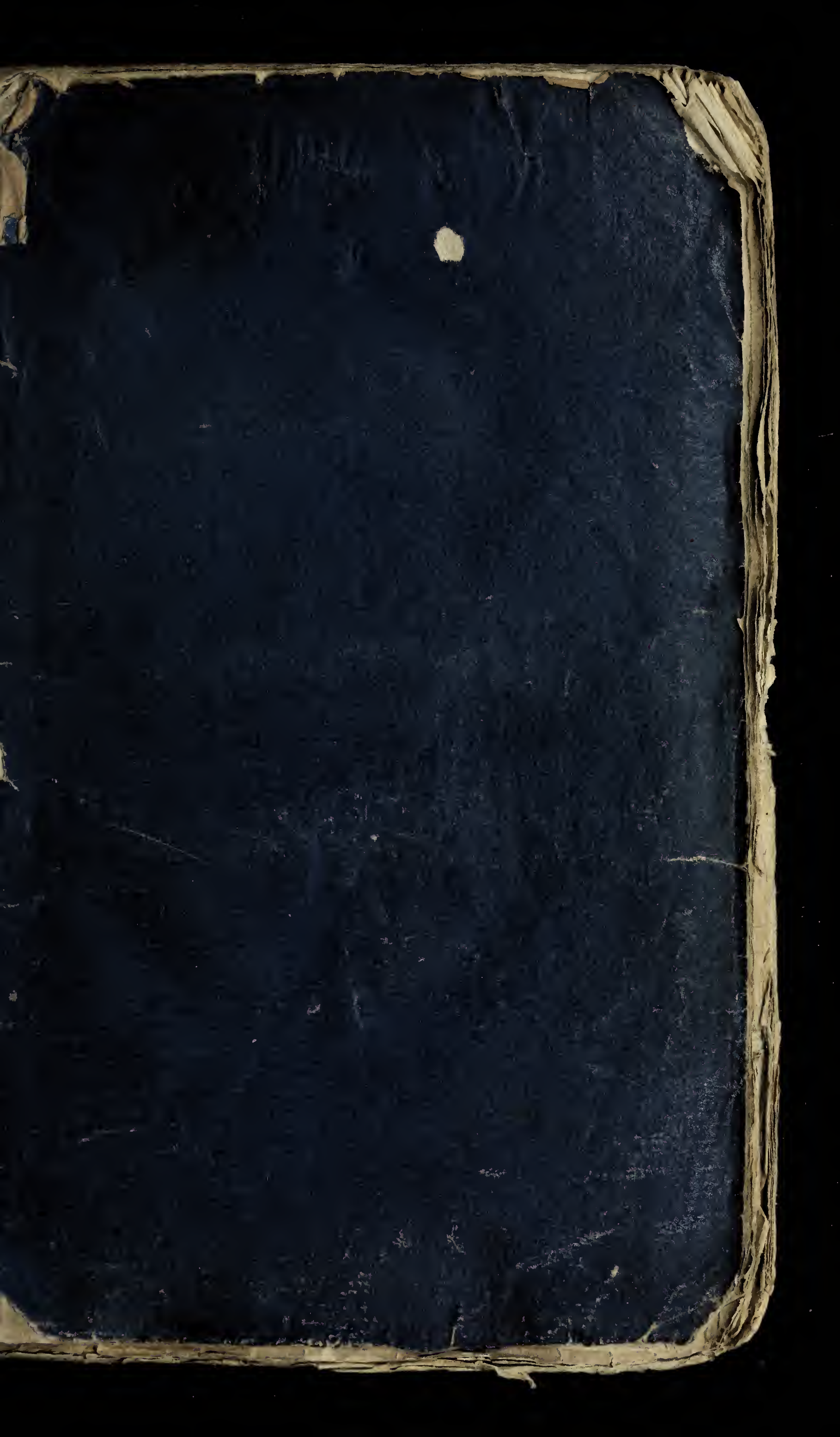






LOUIS SEIZE

Roi des François.

VIE
DE
LOUIS XVI,
ROI
DES FRANÇOIS.



A PARIS,
Chez les Libraires du Palais Royal.

Mai 1790.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



VIE DU ROI LOUIS XVI.

Amicus plato, ſed magis amica veritas.

J'aime mon Roi, je ſuis prêt à verſer mon ſang pour lui, mais j'aime encore mieux la vérité.

JE ſatisfais aux vœux empreſſés du public, en offrant à ſa curioſité, le tableau de la vie du roi Louis XVI, & je ne doute pas qu'il ne la liſe, avec la plus grande avidité.

On remarquera certainement que je n'écris que pour la vérité, & par conſéquent pour la poſtérité; c'eſt pourquoi je rencontrerai rarement le goût de mon ſiècle, parce que j'aime mieux être un hiſtorien fidèle, & m'expoſer à la perſécution des

perſonnes qui ont intérêt que la vérité ſoit ſupprimée, plutôt que de trahir mon devoir, quoique les courtiſans ne manqueront pas d'empoiſonner ma ſincérité & de la métamorphoſer en crime.

Le vingt-trois août 1754, fin des jours caniculaires & veille de la tragique & horrible cataſtrophe, arrivée, ſous le règne de Charles IX, jour de la Saint-Barthelemi, nâquit LOUIS-AUGUSTE, aujourd'hui roi de France..... ſecond fils de Louis, dauphin de France, & de..... princeſſe de Saxe, ſa ſeconde épouſe.

Il fut nommé duc de *Berri* & devint dauphin, à la mort de ſon pere, arrivée en 1765.

Quoiqu'il ne faille pas s'arrêter ſuperſtitieuſement aux préſages qui ſont, pour la plupart, incertains & trompeurs, il ne laiſſe pas d'y en avoir quelques-uns, qui méritent une attention particulière, & deſquels on peut tirer des *conjectures ſolides & véritables.* Telle étoit celle que l'on fit au ſacre de Henri III, ſur ce que la couronne lui étant miſe ſur la tête, il dit aſſez haut qu'elle le bleſſoit : ce qui fut interprété d'autant plus ſiniſtrement, qu'elle lui avoit roulé par deux fois de deſſus la tête.

L'Infant Ferdinand, fils de Philippe II, ayant toujours dormi, entre les bras de la marquiſe de Verlanga, pendant qu'on le juroit prince de Caſtille, & ne s'étant réveillé qu'au bruit du *Te deum*, le duc de Segorve dit dans l'aſſemblée : *mauvais ſommeil, en pareil occaſion ; vous ne regnerez jamais* : il fut prophète.

L'horoſcope qu'on a tiré des circonſtances critiques & déplorables, dans leſquelles Louis XVI eſt venu au monde, ne ſe trouve que trop vérifié dans le cours de ſa vie. Cette chaîne déſaſtreuſe eſt compoſée d'une multitude d'anneaux malheureux qui ſe tiennent fortement, & qui ſont comme inſéparables, ainſi que je le montrerai dans la ſuite.

Il ſemble que les jours caniculaires ayent influé prodigieuſement ſur le caractère de *Louis-Auguſte*, en pompant & diſſipant ſa cervelle, de manière qu'il n'a qu'un eſprit épais, bourru, fantaſque & inconſtant.

2°. Que ſa mere-née princeſſe de *Saxe*, dont l'étymologie eſt *pierre*, *roc*, ou *rocher*, lui ait infuſé, en naiſſant, un cœur dur, comme un caillou.

3°. Que la veille de la Saint-Barthelemi, jour de ſa naiſſance, préſageoit tous les

fléaux qui devoient assiéger la France. On sait que le jour de la Saint-Barthelemi, Voltaire étoit attaqué d'un frissonnement involontaire, qui lui occasionnoit une fièvre périodique, tous les ans, pendant 24 hr., par le souvenir affreux de l'horrible massacre des Huguenots (1), ainsi il n'est pas étonnant qu'une époque aussi cruelle n'annonce de grand maux à la nation.

4°. Que le dauphin, son pere, ne lui ait insinué des sentimens durs envers les hommes; car *un prince qui*, selon le mar-

---

(1) Je dois cependant vous apprendre une anecdote aussi extraordinaire que touchante, & que je suis honteux d'avoir ignoré jusqu'à présent : c'est que M. de Voltaire n'a pas encore passé une seule année de sa vie, sans avoir la fièvre le jour de la Saint-Barthelemi. Il ne reçoit jamais personne à pareil jour ; il est dans son lit ; l'affaissement de ses organes, l'intermittence, la vivacité de son pouls caractérisent cette crise périodique. On s'y attend, on ne l'approche qu'en tremblant. Il semble que son cœur soit ulcéré de toutes les plaies que la persécution religieuse a faite aux hommes ; & on se garde bien de lui en parler, dans la crainte d'ajouter à sa douleur. Je vous atteste ici un fait que d'abord je me défendois de croire ; mais toute sa maison en est témoin depuis vingt ans. Cette fièvre a été le génie de la Henriade. *Extrait d'une lettre adressée à M. de Ville-vielle, par le marquis de Villette en 1777.*

quis d'Argenſon, miniſtre des affaires étrangères, *regardoit la bataille de Fontenoi*, comme s'il *étoit à une chaſſe de lievres*, & diſoit preſque : *quoi ! n'eſt-ce que cela ?* donnoit une idée bien défavorable de ſon caractère, quoiqu'on ſe ſoit efforcé de lui prodiguer toutes ſortes de louanges. La lettre de ce miniſtre à Voltaire, eſt moins ſuſpecte que l'éloge d'une fourmilière d'adulateurs qui ſe tournoient du côté du ſoleil levant.

L'imprudence & l'étourderie du dauphin qui tua, d'un coup de fuſil, le marquis de Chambord, ſon premier écuyer, n'annonce point un prince mûr & réfléchi.

L'éducation auroit pu réformer ces vices & ces défauts, dans le jeune duc *de Berry*; (nom fatal encore, car l'on ſait que le roi d'Angleterre appeloit par dériſion Charle VII roi de Bourges) mais on la confia à M. de la Vauguyon, qui étoit un véritable cagot.

Cependant les vertus ou les vices des enfans, viennent de l'éducation qu'on leur donne. Comme d'une bonne terre qui n'eſt pas labourée, ou qui ne l'eſt pas par un bon laboureur, naiſſent des ronces & des épines ; les méchantes inclinations & les vices prennent bientôt racine dans les meil-

leurs naturels, quand l'art ne vient pas au fecours de la nature, à plus forte raifon quand le fol eft aride & ingrat.

Que peut-on efpérer de bon d'un prince, qui, au fortir du berceau, eft nourri par des femmes folles, qui paffe fon adolefcence parmi des filles laffives, des flatteurs infâmes, des bouffons, des comédiens, des débauchés, des fous & des fcélerats, de qui il n'apprend que des faletés, & qui ne lui infpirent que l'amour des plaifirs, que le fafte, l'arrogance, l'avarice, la vengeance & la tyrannie? Enfin, de quoi fera capable un prince qui, d'une telle école, eft appellé au gouvernement d'un royaume?

Il eft vrai que le caractère dur de Louis-Augufte, & les circonftances que je rapporterai, l'ont exempté des vices des filles laffives & du fafte; mais les paffions que fon caractere rejettoit, ainfi que fon temperamment, ont laiffé la place à d'autres paffions qui n'en ont exercé qu'un empire plus abfolu.

Mais fuivons la chronologie de fa vie & ne citons que les anecdotes qui y font relatives, pour prouver que les pronoftiques & les prédictions tirées des circonftances de fa naiffance fe font vérifiées.

A peine eût-il vu la lumiere que les Anglois commencerent à rompre le commerce des François dans les isles, à s'emparer de leurs vaisseaux, de leurs possessions & de leurs comptoirs. Le général Lalli vendit Pondicheri, traita indignement les françois, réduisit à la misere & à la famine les soldats; engloutit dans ses coffres la fortune des particuliers & les vases sacrés des temples & des églises.

Louis XV, entre les bras d'une nouvelle Betsabée, oublioit la gloire, l'honneur & la sûreté de la nation. Le prince de Soubise, nommé généralissime par le canal des graces de la marquise de Pompadour, se laisse enlever les vivres de l'armée, dans la crainte de voir piller & dévaster les biens de son épouse; c'est ainsi que l'intérêt particulier de nos héros, l'emporte sur l'intérêt de la nation.

Richelieu s'arrange avec les ennemis, trahit les intérêts de son roi, sa gloire & son honneur, mais il ne le peut faire impunément, parce que la VÉNUS de la France, le protege, & que le bien aimé ne voit que par ses yeux. Il reçoit le prix de sa trahison, le partage avec la Pompadour, fait construire le pavillon d'Hanovre, sur es boulevards: pour éterniser, par un trait

de la plus haute impudence, ſon odieuſe trahiſon : & les François ferment les yeux !

Ce même pavillon a ſervi en 1789, à retirer les conjurés contre la patrie, les Bezenval, les Broglie, les Lambeſc, les d'Autichamp, &c. &c.... mais comme ſi ce lieu fut le répaire des trahiſons, & que l'on en médite encore, on le laiſſe ſubſiſter, tandis que la baſtille eſt détruite.

Je vois arriver à Verſailles le maréchal de Richelieu, avec un habit ſuperbe, galonné en or, dans un goût nouveau, Louis XV demande comment on appelle cette mode : n'en ſoyez pas ſurpris, *Sire*, répond un courtiſan adroit, c'eſt de *l'or d'Allemagne* ; en reprochant tacitement la trahiſon de Richelieu.

Cependant la guerre eſt toujours malheureuſe, & Louis s'en conſole dans les bras de la Pompadour, une paix honteuſe pour la France, devient le ſceau de cette opprobre.

Mais pendant ce tems, il arrive beaucoup d'événemens ſinguliers. La marquiſe fait embaſtiller les uns, tandis qu'elle enrichit ſes créatures. Elle fait ériger la terre de Marigni en marquiſat, en faveur de ſon frere, & veut le faire recevoir cordon bleu. Louis XV en fait expédier le brévet,

& l'envoie au prince de Conti, par un de ses pages, pour signer; mais ce prince répond que c'est avec du f.... qu'on fait les princes du sang, & non avec du parchemin, & le cordon reste en suspens. Le duc d'Orléans dit, à son tour, que le *poisson* est encore trop petit pour être au *bleu*, parce que le frere de la Pompadour s'appelloit *poisson*, & l'on est quelque tems sans en parler.

Dans ces entrefaites, Louis dauphin, pere de Louis XVI, ennuyé de ne pas régner, & tout dévoué aux jésuites, commence à déplaire au Roi son pere. Maurepas, ministre zélé pour les jésuites & pour le dauphin, est découvert & disgracié.

Le 5 Janvier 1757, les partisans du Dauphin croyant lui faire leur cour, suscitent le bras du régicide *François Damien*, éleve des jésuites, & il porte ses mains sacrilèges sur Louis-le-bien-aimé. Cet infame scélérat arrêté & convaincu, voit arriver le duc d'Orléans, qui lui demande le nom de ses complices. *C'est vous*, M. le Duc, *répond le scélérat*, & le duc d'Orléans fuit encore...

Damien néanmoins accuse les jésuites, le Dauphin & plusieurs personnes de la cour; l'on arrache, l'on enleve des registres la preuve de cet infernal complot: l'on

récompenſe tous les juges, comme la Michodiere, Miroménil, Maupeou, &c. afin d'acheter leur ſilence ; mais l'on ſe réſout à faire mourir ténébreuſement les uns, & à détruire le germe de la fécondité dans les autres.

Le Dauphin, homme fort, puiſſant & vigoureux, avale un poiſon lent, qui le ſeche, le conſume comme un hareng ſorre : on eſt obligé de lui faire une eſpece de *hamac* avec du *ſatin*, afin qu'il pût repoſer, & ſes os perçoient encore ce *ſatin*, juſqu'à ſa mort: Son pere ne voulut jamais le voir, ni conſentir qu'il fût enterré à Saint-Denis ; comme s'il eût été perſuadé que celui qui avoit ou qu'on croyoit avoir conſpiré contre la vie de ſon pere & de ſon roi, eût profané après ſa mort la ſépulture des rois.

Comme il falloit une victime pour déguiſer ces affreuſes vengeances, on rendit la Pompadour la première victime d'atrocités qui lui étoient étrangères. Elle fut donc empoiſonnée; mais elle n'en douta point, lorſque, voulant aller voir le Roi, on lui dit que cela étoit impoſſible, & dans le même tems, l'on diſoit au Roi, qui étoit paſſionné pour cette femme, malgré une incommodité dégoûtante pour ſon ſexe, que la Pompadour étoit attaquée d'une maladie peſtilentielle, & qu'on ne pouvoit en approcher ſans danger.

Peu auparavant, la marquiſe, femme aſſez ſpirituelle, recevant un baſſin d'or, plein de louis d'or, répondit au page qui le lui apportoit : *reportez au roi, votre maître, ce baſſin & ce tréſor ; je ne prends qu'un louis, car je n'ai jamais aimé & je n'aimerai jamais qu'un Louis.*

C'eſt avec de telles ſaillies & de telles paroles, qu'elle étoit parvenue à enchaîner la volonté de Louis-le-bien-aimé, & à le rendre ſon eſclave.

On prétend auſſi qu'on donna un poiſon lent à la Reine & à la Dauphine, comme ayant trempé, ou ayant eu intérêt de tremper dans le complot. L'on ajouta même que la Reine avoit ſu qu'un évêque jéſuite avoit voulu empoiſonner Louis XV. dans une hoſtie, mais qu'un courtiſan s'en étoit apperçu, & avoit averti le Roi, lequel avoit déclaré auſſitôt qu'il ne ſe ſentoit pas digne de communier.

Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Reine & la Dauphine moururent de langueur.

Quelque tems auparavant, Mme. Louiſe, épriſe de la beauté d'un garde-du-corps, & ſon tempérament la tourmentant depuis pluſieurs années, réſolut de ſe livrer une fois au doux penchant de la nature : loi invincible,

impérative & beaucoup plus juſte & plus puiſſante que les loix civiles.

Elle accoucha donc d'un enfant qui donna lieu à une chanſon fort amuſante, intitulée les *noëls de la cour*, où chaque courtiſan joue un rôle digne de ſon caractere, & l'on y remarque avec plaiſir le maréchal d'Eſtrées, courtiſan ſans baſſeſſe, Bertin, receveur général, ci-devant matelaſier-tapiſſier de Lyon, pays de Pilate, qui condamna Jeſus-Chriſt injuſtement à mort. (L'on voit encore à Lyon le lac de Pilate.)

Le tempérament de *madame Louiſe* & l'exemple de ſon père, furent le véhicule qui la conduiſit à ſe charger du ſoin de la poſtérité. Le préjugé lui a fait un crime d'une action auſſi naturelle, tandis que la comteſſe de Valois de la Motte, cette femme vile, intrigante, chevalière d'induſtrie, ſe fait gloire d'être iſſue d'un adultère de Henri II.

Madame Louiſe, d'une humeur douce & ſociale, étoit faite pour le bonheur d'un époux, ſi les faux égards du trône ne l'avoient forcée de taire en elle les ſentimens de la nature : & pour ſe punir d'une faute, qui n'en eſt une qu'aux yeux de ceux qui ont renoncé aux loix de la nature, elle s'eſt enſevelie, en 1769, dans un cloître, dont elle a fait l'édification juſqu'à ſa mort; car

elle étoit réellement bonne, humaine & sensible. Il feroit à souhaiter que les princesses du sang pussent choisir & prendre des époux, comme les autres personnes de leur sexe. Les condamner à la stérilité, c'est leur faire violer des loix inviolables.

La politique, à l'œil morne, taciturne & défiant, suggéra le dessein criminel d'ôter aux enfans du dauphin la faculté générative La Vanguyon se chargea de cet abominable ministère : soit qu'il rompît le nerf érecteur & générateur de ces tendres enfans, soit qu'il leur donnât une potion réfrigérante & anti-générative (1), il n'en est pas moins vrai que les enfans de France passèrent pour être impuissans chez la salubre faculté de médecine & chez le peuple : c'est pourquoi le mariage de Louis XVI & celui de monsieur de Provence, si long-temps stériles, paroissoient confirmer cette opinion vulgaire. L'on ajoutoit que, si M. le comte d'Artois avoit été fécond, c'est que ce prince étant trop jeune

(1) Il y en a qui disent que la Vauguyon fit avaler aux anfans du dauphin, des vers luisans, ou éclairans qui ont la vertu de rendre les hommes impuissans, selon plusieurs naturalistes.

Au surplus, on récompensa la Vauguyon, en le créant duc héréditaire.

lors de l'opération *ſpadonique*, n'avoit pas été privé de ſon aptitude.

D'autres prétendoient que les mâles & les femelles avoient été également frappés d'une ſtérilité artificielle & technique, puiſque madame Clotilde étoit ſtérile; mais les enfans de Louis XVI ont détruit cette opinion chez les uns, & aiguiſé les traits de la ſatyre ou de la calomnie chez les autres.

Laverdi, conſeiller au parlement, nommé contrôleur-général des finances par ſes artifices & ſon dévouement à la cour, c'eſt-à-dire aux miniſtres, affecte la plus grande popularité & la plus grande application pour l'intérêt public. Il va chez les parfumeurs & gantiers marchander lui-même des gants, tels que ceux que l'on fourniſſoit aux princeſſes: on les lui fait trois livres, tandis qu'on les vendoit douze livres aux princeſſes & aux dames d'honneur, ce qui faiſoit une ſomme conſidérable par jour; & tout le monde s'écrie, que c'eſt un bon, un digne miniſtre. Laverdi profite de cet enthouſiaſme pour ſurprendre les créanciers & les rentiers de l'hôtel-de-ville; il exécute ſon projet, & tout le monde le maudit après l'avoir accablé d'éloges.

Bientôt après, les Mercures de Louis XV lui offrent la Dubarri pour maîtreſſe: cette

femme avoit ſes créatures ; elle fait donner le contrôle à l'abbé Terrai, parce qu'il avoit été le rapporteur des édits burſaux qu'on avoit envoyés au parlement, & qu'il s'étoit décidé pour la cour de Verſailles, c'eſt-à-dire, pour la Dubarri. C'eſt ainſi qu'on récompenſoit les ſangſues publiques.

En 1770, Louis-Auguſte, dauphin de France depuis le décès de ſon père, épouſa Marie-Antoinette d'Autriche. L'on dit que Marie-Therèſe, qui connoiſſoit le mauvais caractère de ſa fille, avoit déclaré que ſon alliance & ce préſent qu'elle faiſoit à la France, en occaſionneroit la ruine; que c'étoit le don le plus dangereux & le plus mauvais qu'elle pût faire à ſes anciens ennemis pour s'en venger.

Quoiqu'il en ſoit, les réjouiſſances qui ſe firent le 31 Mai 1770 à la place de Louis XV, pour la célébration de ce mariage, furent converties en deuil & en affliction, car il y périt une multitude innombrable de citoyens de tout rang, de tout ſexe & de tout âge, dont on tira dès-lors des conjectures très-ſiniſtres de cette alliance.

En ce temps s'élevèrent la diſpute du parlement de Rennes, de M. d'Aiguillon, des autres parlemens, qui firent un ſeul & même avec le parlement de Bretagne, & l'ambition de

Maupeou, qui avoit vendu ſa compagnie pour acheter la faveur de la cour & la chancellerie.

Ce chancelier créa des conſeils ſupérieurs, & ſupprima les parlemens : mais la juſtice *gratuite* des nouveaux tribunaux coûta plus cher & fut encore plus inique que l'ancienne juſtice : ce qui fit crier les peuples contre cette innovation peſtilentielle.

Louis-Auguſte, dauphin, faiſoit paroître alors beaucoup d'inclination pour la ſimplicité & pour l'économie. Louis XV, un jour, ayant ordonné une grille à Verſailles, le dauphin, en ſe promenant, fait venir un ſerrurier, l'interroge ſur le prix d'une grille telle que le roi la vouloit, & il apprend que le prix étoit de plus des deux tiers moins que celui qu'on demandoit à ſon grand-papa ; il s'arrange avec le ſerrurier, va trouver Louis XV, & lui demande la préférence de l'ouvrage, ce qui lui fut accordé, & il profita du ſurplus du prix demandé au roi par ſon artiſte.

C'eſt à cette époque qu'on commence à reconnoître le goût du dauphin pour l'économie ; goût qui va dégénérer enſuite en avarice, ſelon l'uſage. Son inclination pour la ſerrurerie commença auſſi dès-lors ; il en prit des leçons, & oublia, en quelque façon, qu'il

qu'il étoit préſomptif héritier de la couronne, pour ſe rendre cyclope.

Louis - Auguſte étoit fluet, avoit la taille ſvelte, & ne paroiſſoit pas avoir pour deux jours de vie. Son épouſe, au contraire, étoit une allemande friande, d'un tempérament ardent & plein de vigueur, qui auroit mieux aimé la flèche de Cupidon que la forge de ſon époux. l'exemple de la Dubarri & de mille autres alimentoit encore le feu intérieur qui la brûloit : on préſumoit qu'elle auroit bien voulu l'éteindre, ſi elle en eût trouvé les moyens, ſi difficiles cependant à des gens de ce rang, qui ont toujours mille ſurveillans; mais la chronique ſcandaleuſe, qui exerce ſon empire ſur les rois & les ſouverains, ne l'épargna point. On publia ſourdement qu'elle étoit en commerce ſecret avec des incubes & des ſuccubes; & la malignité toujours crédule, quand il s'agit du mal, accrédita ces bruits vrais ou faux, calomnieux ou médiſans.

On ne les vit cependant point éclater durant le règne de Louis-le-bien-aimé; car la majeure partie du peuple adoroit la dauphine, la combloit d'éloges, & la conſidéroit ſous l'emblême de la bienfaiſance.

Un procès extraordinaire occupa la cour, la ville & les provinces : c'étoit celui de la

préſidente de Saint-Vincent avec le maréchal de Richelieu. Les grands, les princes & les ſeigneurs prirent parti pour ou contre, ſelon leurs divers intérêts ou leurs paſſions. Le motif de ce procès étoit que Richelieu, le complaiſant du Roi, avoit fait ſortir la préſidente, ſa parente, d'un couvent où elle étoit détenue, par lettre de cachet, pour la procurer au roi.

Le *bien-aimé* lui fit délivrer cent mille livres pour le prix de ſes faveurs ; mais le maréchal proxenète ayant obſervé au roi que ce n'étoit pas aſſez pour une femme de ce rang, il accorda en outre trois cents mille livres, que Richelieu toucha, & dont il fit des billets à l'ordre de la préſidente, exigeant d'elle qu'elle ne les négocieroit qu'après ſa mort.

La préſidente ayant eu beſoin d'argent, les négocia. Richelieu les nia, fondé ſur ce que la préſidente ne pouvoit alléguer ſa turpitude pour l'origine de cette crédite, & chercha, en Mercure intéreſſé, à s'approprier cette ſomme, pour le payement de ſes ſoins.

Le prince de Conti, ce lâche qui avoit fait aſſaſſiner, en 1750, à Chambor, le maréchal de Saxe, par un maître d'armes maſqué qu'il avoit ſoudoyé, fit le vaillant auprès de cette femme, & s'en déclara le protecteur. Son

crédit maintint, quelques inſtans, l'équilibre de la balance de Thémis ; mais ayant rendu le dernier tribut à la nature, Richelieu eut bientôt l'avantage, & le parlement qui ne ſe pique pas d'être juſte, rendit le plus indigne des arrêts.

En 1774, le 10 Mai, mourut Louis XV, dit le *Bien-Aimé*, & ſuccéda au trône Louis-Auguſte, dauphin de France, qui renvoya tous les miniſtres, & rappella le comte de Maurepas, diſgracié à cauſe de l'affaire des jéſuites & de Damien.

Le comte de Maurepas conſeilla au jeune monarque de renvoyer tous les anciens miniſtres, lui en indiqua de neufs, fit rappeler les parlemens exilés en 1771, & tenta, mais inutilement, le rappel des jéſuites, chaſſés & proſcrits de toutes les couronnes.

Turgot, intendant de Limoges, homme froid, aſſez zélé pour le bien public, mais trop entêté & trop opiniâtre pour ſavoir bien faire *le bien*, ſuccéda à l'abbé Terrai, le réquin des finances. Louis-Auguſte voulut prendre le ſurnom de *ſévere*, le peuple lui donna celui de *bienfaiſant.* Mais ce conflit de noms ne s'étant point décidé, le Roi a fini par n'en point avoir.

A peine monté ſur le trône, il vouloit ſe faire ſacrer ſur-le-champ, afin de ſe retirer

de cet embarras, & de pouvoir ſe livrer à la chaſſe & à ſa forge, ſes ſeules occupations. Mais les princes du ſang s'y oppoſerent, & il ne pût être ſacré que le 11 Juin 1775 (1).

Il marqua ſon avénement à la couronne par des actes de bienfaiſance; il remit ſon droit de joyeux avénement, abolit la queſtion préparatoire, & le ſervage dans ſes domaines.

Cependant ſon caractère féroce & brutal ſe déployoit dans toutes les circonſtances. Ayant rencontré, un jour qu'il alloit à la chaſſe, un perruquier qui n'avoit pas voulu ſe ranger, il tomba ſur lui à coups de fouet, & dit à ſes courtiſans, que l'ayant corrigé lui-même, il ne falloit pas le mettre en priſon. Il ignoroit, ſans doute, que rien n'eſt plus meſſéant à un prince que de frapper. Outre que c'eſt une action incompatible avec la majeſté, & qui ravale le prince à quelque ſorte d'égalité avec ſon ſujet, elle le fait paſſer pour cruel & pour emporté; & il n'appartient à un grand prince d'uſer de main-miſe envers un de ſes ſujets.

---

(1) Le Roi employa cet intervalle pour ſe faire inoculer, avec les princes ſes freres. Les bons François furent étonnés qu'on eût expoſé ainſi les jours des trois princes, en les inoculant enſemble, au lieu de les inoculer l'un après l'autre, dans la crainte que quelqu'un d'eux ne pérît dans le traitement.

La Reine commença à faire paroître ſon goût pour la diſſipation, la prodigalité & les fêtes. L'entrée de leurs majeſtés dans Paris, fut magnifique. Des officiers des gardes-du-corps, qui étoient derrière la voiture du Roi, jetoient au peuple des écus à pleines mains : mais cette pluie d'or ne tomboit pas ſur ceux qui en avoient beſoin ; car des crocheteurs & des brigands avoient formé ſociété entr'eux, ils écartoient, pouſſoient & renverſoient les perſonnes qui vouloient ramaſſer l'argent. De pauvres femmes à qui il en étoit tombé dans les tabliers, *furent écraſées* par ces ſcélérats. Ainſi la joie de voir la famille royale, occaſionna la mort de pluſieurs.

Louis XVI étoit à Fontainebleau, ſe livroit tout entier au plaiſir de la chaſſe ; &, lorſqu'il donnoit l'ordre dans les galeries à ſes capitaines & aux mouſquetaires, il ſautoit, voltigeoit, chantoit comme un jeune étourdi. Il reſſembloit aſſez à un écolier qui ſort de claſſe, & qui ſe plaît à poliſſonner, pour ſe dédommager de la contrainte qu'il a éprouvée.

Cependant la ſageſſe de ſes miniſtres, de Vergennes, de Muy, Turgot, de Malesherbes, faiſoit bénir ſon nom, & lui concilioit, avec l'éloge de ſes ſujets, l'eſtime des cours de l'Europe.

La mort du maréchal de Muy, & l'éléva-

tion du comte de Saint-Germain au miniſtère ; changea un peu la face des affaires. Autant cet officier avoit été eſtimé & chéri des militaires, pendant ſa vie privée, autant en fut-il haï & déteſté pendant ſon miniſtère (1).

Conſervant un deſir de vengeance contre quelques officiers de la maiſon du Roi, qu'il croyoit les auteurs de l'oubli dans lequel il avoit été enſeveli, il profita de ſon miniſtère, pour ſe venger impunément d'un outrage particulier, ſur toute la maiſon militaire du Roi, qu'il réforma & ſupprima, ſous prétexte de ſe conformer à l'inclination économique du monarque.

Ces braves militaires, qui demandoient à ſervir à leurs propres frais, à la valeur deſquels on devoit le gain des batailles & la ſûreté du Roi, furent immolés à la paſſion ſecrète du comte de Saint-Germain, qui prépara ainſi les malheurs arrivés à la famille Royale.

---

(1) On pourroit faire au comte de Saint-Germain l'application de ce que dit Tacite, en parlant de l'empereur Galba : *Il parut un grand homme, pendant qu'il fut homme privé ; & tout le monde l'auroit cru digne de l'empire, s'il n'avoit jamais commandé.*

Tout le monde auroit également cru le comte de Saint-Germain digne du miniſtère, s'il n'y fût jamais parvenu : mais tel brille au ſecond rang, qui s'éclipſe au premier.

Le Comte de Saint-Germain, que les ſoldats avoient regardé comme leur père, adopta les maximes allemandes, dans de nouvelles ordonnances, & anéantit ainſi le courage & l'honneur des militaires, en leur ſubſtituant la crainte. Les ſoldats commencèrent à être moins attachés à leur glorieuſe profeſſion; ils avoient en horreur les manières & les punitions franco-allemandes; c'eſt pourquoi ils ſe familiariſèrent davantage avec le peuple, & ils ont fini par ſe fondre avec lui, & ne compoſer plus qu'un ſeul & même corps.

Tous les militaires regretterent, avec raiſon, le Marquis de Montaynard, qui avoit donné tant de preuves de ſon zèle & de ſon amour pour le maintien de la diſcipline, du bon ordre & de la subſiſtance des ſoldats vétérans.

Dans le tems que le comte de Saint-Germain faiſoit de pareilles opérations, Turgot réformoit & ſupprimoit tout dans la partie des finances, ſans peſer les inconvéniens d'une ſuppreſſion ſi univerſelle & ſi prématurée. Comme il ne fit point *le bien* par degrés, on dit de lui qu'il savoit mal faire *le bien.*

La Reine lui ayant demandé ſouvent de fois de l'argent, ce miniſtre lui répondit toujours qu'il ne lui appartenoit pas, mais a la nation; ce qui irrita la Reine, qui médita ſa diſgrace.

Turgot dur comme Louis XVI, sévère com-

me lui, économe comme lui, ſouhaitant avec ardeur le bien du peuple, comme lui, ignoroit l'art de faire ſa cour, ſe repoſoit ſur ſes actions. Mais ſi ce miniſtre marchoit ſur les traces de Sully, & s'il étoit agréable à ſon maître, il avoit le malheur de ne pas trouver, dans Louis XVI, la fermeté de Henri.

Le comte d'Artois, les ducs de Chartres, de Bourbon & de Fitz-James, avoient fait un jour une partie avec leurs maîtreſſes, & ils avoient mis chacun dix louis en maſſe, pour ſe divertir. Turgot l'apprend, & il en avertit le Roi, qui envoya ordre aux Invalides de tirer quand le comte d'Artois paſſeroit *incognito*, pour ſe rendre à Paris, au rendez-vous; l'on déſigna l'heure à-peu-près, & l'on envoya ſecrétement un exprès devant le prince, pour avertir les Invalides du paſſage du prince.

Cependant le Roi envoya auſſi un ordre de poſer des ſentinelles au lieu du rendez-vous, avec ordre de laiſſer entrer ceux qui prépare-roient & arrangeroient le feſtin, ou qui ap-porteroient les comeſtibles; mais d'empêcher le comte d'Artois, les ducs de Chartres, de Bourbon & de Fitz-James, d'entrer.

Ces trois ſeigneurs s'étant préſentés *incognito* à la porte du *rendez-vous*, avec leurs favorites, furent ſurpris d'y voir des factionnaires; mais ils e furent encore bien davantage, quand il leur

fut déclaré qu'ils étoient consignés *de la part du Roi*, & qu'ils n'entreroient pas.

Les trois ducs se retirèrent avec leurs maîtresses, & allèrent faire bombance ailleurs ; de sorte qu'ils ne manquèrent ni leurs plaisirs, ni leurs jouissances ; mais le comte d'Artois ayant parti *incognito* de Versailles, fut étrangement étonné de s'entendre saluer par une salve de canon des Invalides ; cependant il se rendit au lieu indiqué, & la porte lui ayant été interdite, comme aux autres seigneurs, il s'en retourna à Versailles.

Le Roi, qui avoit voulu lui faire pièce, l'attendoit ; & le voyant arriver, il le félicita sur la promptitude de son retour. Le comte d'Artois enrageoit comme un diable, mais il n'osoit le témoigner, & il fit, comme bien d'autres, fortune contre bon cœur.

On exécuta les ordres du Roi, en distribuant à des pauvres, ou soi-disans tels, les comestibles, le vin & les liqueurs qu'on avoit apportés pour l'illustre *quatuor*.

Turgot ayant été reconnu pour être l'auteur du tour qu'on avoit joué aux princes fort mal-à-propos (car un ministre ne doit s'occuper que des affaires d'état) devint leur bête noire.

On se réunit avec la Reine, déja mécontente du contrôleur-général, qu'elle appeloit le ministre négatif; & Turgot ayant voulu réformer

& éclairer l'adminiſtration des poſtes, le baron d'Ogny devint ſon ennemi juré, & le héros de la cabale qui fit diſgracier le miniſtre des finances.

Pendant ſon miniſtère, en 1775, on exerça des brigandages ſur les grains ; il y eut des révoltes dans pluſieurs endroits, & l'on punit, comme à l'ordinaire, quelques infortunés, en faiſant grace aux auteurs des brigandages, & en les élevant aux emplois & honneurs.

On voyoit que Louis XVI étoit ennemi du luxe, qu'il étoit fort économe, & les miniſtres & les courtiſans qui ſingent toujours leurs maîtres, affectoient la plus grande ſimplicité, le plus grand déſintéreſſement, renonçoient en apparence aux penſions, comme Turgot qui n'accepta pas celle de miniſtre, mais qui conſerva toujours celle d'intendant. L'on peut dire cependant à ſa gloire, qu'il fut le plus déſintéreſſé & le plus franc des miniſtres de ſon tems. L'exemple des vertus du Roi ne ſervit qu'à faire des hypocrites ; & celui de ſa ſimplicité qu'à changer les objets du luxe, protée indeſtructible, qui ſe dérobe ſans ceſſe à la main qui le pourſuit.

L'hiver ſec & glacial de 1776 fournit à la cour l'occaſion de faire des dépenſes exceſſives pour le luxe des traîneaux. L'on avoit le plus grand ſoin de cacher au monarque des frais

auſſi énormes qu'inutiles ; & parce qu'il ſe ménageoit beaucoup, il croyoit que cela ſuffiſoit pour la réparation des finances ; mais il n'étoit pas aſſez éclairé pour voir qu'il étoit obſervé, qu'on déroboit à ſes regards les objets de luxe & de dépenſe, & qu'en uſant envers lui-même d'une ſévère & même d'une ſordide économie, c'étoit épargner très-peu de choſe, dans le tems qu'un ſimple écuyer des princes & des dames de la cour dépenſoit plus à lui ſeul dans un jour, au compte de l'état, que le roi ne pouvoit épargner dans une année.

Le duc de Chartres ayant fait conſtruire de ſuperbes traîneaux, le comte d'Artois qui en avoit fait faire un grand nombre inférieurs à ceux du duc de Chartres, en ordonna d'autres & n'oſa ſe ſervir des ſiens, dans la crainte de devenir le jouet des autres ſeigneurs.

Quant à la reine & aux autres princes & princeſſes, ils en avoient de magnifiques : & qui eſt-ce qui payoit ces auguſtes caprices ? c'étoit le roi, c'eſt-à-dire, la nation.

Pendant les courſes royales en traîneaux, Louis XVI ſortoit ſeul, viſitoit les malheureux, les ſoulageoit. Il alloit enſuite ſe récréer dans le parc, faire lever les lièvres, les perdrix, avec cette voix bruſque qu'on lui connoit. Il n'avoit pas de plus grand plaiſir que de faire fuir les lièvres à force de crier.

Sur la fin de Décembre 1775, le feu prit au palais-marchand, & fit le progrès le plus rapide. Presque tout devint la proie des flammes : la sainte-chapelle fut beaucoup exposée, sans être heureusement endommagée.

Des plaisans attribuerent cet accident à un combat singulier, qui, selon eux, avoit eu lieu entre les deux déesses, *Thémis* & *Chicane.* Thémis, ajoutoit-on, ayant chassé la Chicane qui s'étoit emparée de son trône, de ses autels & de son temple, voulut purifier son temple par le feu, avant d'y rentrer. L'on prédit dès-lors qu'il arriveroit des événemens considérables dans la suite.

Le palais a été rebâti à neuf, en pierres de taille ; de sorte que c'est un des plus beaux édifices de la capitale ; mais l'on a mis une nouvelle imposition sur les Parisiens, pour parvenir à cette réédification.

Le 25 Avril 1776, arriva dans cette capitale l'empereur Joseph II, qui voyageoit *incognito*, sous le titre de comte de Falkenstein.

L'air de simplicité & de popularité qu'il affectoit, lui gagnoit tous les cœurs. Il se promenoit *incognito* & déguisé dans toutes les rues de la capitale, entroit seul dans des cafés, comme un particulier, & s'entretenoit avec ceux qui ne le connoissoient pas, de toutes sortes d'affaires.

On a prétendu qu'il ne se comportoit ainsi, que pour découvrir ce que l'on disoit de la reine sa sœur, en quelle odeur elle étoit chez les François, afin d'en tirer parti. Il étoit donc, à proprement parler, l'honnête espion de la cour.

On lui donna cependant des fêtes brillantes, & une seule représentation à l'opéra, coûta des sommes immenses : cela n'étoit guère d'accord avec l'humeur austère & avare de Louis XVI; mais le roi dit, que puisqu'il étoit son beau-frere & empereur, il consentoit à cette énorme dépense pour satisfaire pendant trois heures la curiosité d'un homme ; falloit-il mettre à l'aumône les sujets, ou les surcharger d'impôts ?

Joseph mit donc à profit tous ses instans ; il vit que Louis étoit dur pour lui seul, mais qu'il étoit foible & facile à gagner par ceux qui l'environnoient ; il donna des leçons à sa sœur, & l'engagea à lui faire passer des millions de la France, pour déclarer la guerre à des puissances qui ne lui disoient rien, & qui observoient religieusement tous les traités de paix. Mais son ambition vouloit envahir toute la terre, & il se promettoit, après avoir subjugué la Turquie, de prendre la Lorraine, &c.

Marie-Antoinette, à qui on avoit soin de représenter la France comme le royaume le

plus riche, le plus puiſſant, dont les reſſources étoient inaltérables, ne crut point faire tort à la nation, en faiſant paſſer des ſommes immenſes à ſon frere qui étoit dans la détreſſe.

La France ne produiſoit pas, à la vérité, lui diſoit-on, des raves ſi prodigieuſes que la vallée de Cuſapa au Pérou, puiſqu'il falloit cinq chevaux pour en tranſporter une ſeule d'un lieu à un autre, leſquelles étoient cependant fort tendres & fort bonnes (1); mais la ſource des richeſſes de ce royaume étoit inépuiſable, & auſſi conſidérable, relativement aux autres états, que les raves de Cuſapa le ſont en comparaiſon des nôtres.

Un tel parallèle paſſeroit pour abſurde, ou du moins pour ridicule, chez des perſonnes ſenſées; mais l'adulation, ſi commune chez les princes, leur préſente, ſans pudeur, les faits les plus extraordinaires & les plus diſparates, comme s'ils avoient une parfaite analogie. Les grands gobent & hument un pareil encens, & leur génie borné devient la compenſation des chaînes qu'ils font porter aux gens éclairés.

La longue ſtérilité de la Reine ſembloit confirmer les bruits qui avoient couru de l'impuiſſance du Roi; & la plupart des mercures de la cour, qui n'étoient point favoriſés de

(1) Hiſtoire des Incas.

Marie-Antoinette, cherchoient à ſemer la di-
viſion entre les deux époux, en accuſant ſeule la Reine de ſtérilité, afin de la faire répudier, parce qu'on n'oſoit dire au Roi que c'étoit lui qu'on ſoupçonnoit d'impuiſſance.

Un jour que Louis étoit au château de la Muette, l'on profita du deſir qu'il témoignoit d'aller ſe promener vers les BONS-HOMMES, pour avertir une belle marchande de Paris, & lui dire de ſe trouver ſur le paſſage du monarque, afin qu'elle pût en devenir la maîtreſſe en titre..

On la fit remarquer au Roi en paſſant, LOUIS dit que cette femme eſt en effet aſſez belle & jolie, d'un air froid, ſur l'éloge qu'on faiſoit de ſa beauté. Il demanda enſuite de quel état étoit cette femme: on lui répondit que c'étoit une marchande de Paris; là deſſus le Roi dit qu'elle feroit mieux de reſter à ſa boutique, que de venir perdre ſon tems à la promenade. Cette parole fit connoître que le Roi ſavoit tempérer ſes paſſions, dans cette ſaiſon bouillante qui ſemble, en quelque manière, en excuſer la licence; mais comme l'on penche toujours du côté de la méchanceté, pluſieurs attribuerent cette apathie pour le beau ſexe à l'impuiſſance du monarque.

Cependant la Reine, inſtruite des moyens que l'on employoit pour la faire diſgracier

par ſon auguſte époux, le combloit de careſſes, lui donnoit mille témoignages de la plus vive tendreſſe, afin de ſe conſerver ſon cœur, & de faire punir ceux qui avoient tramé la déſunion.

Ce fut alors que des libelles ſe multiplièrent de tous côtés contre l'honneur, la vertu & la gloire de la Reine. L'on avoit déja imprimé clandeſtinement à Angers, *les Nuits de Marie-Antoinette*, & l'on continua avec une force qui n'a pas d'exemple.

Dans ces entrefaites, la Reine devint enceinte: l'on annonça ſa groſſeſſe; &, comme elle protégeoit le prince Louis, dont la réputation étoit en mauvaiſe odeur dans le public, qu'elle avançoit dans les charges toute la famille des Guéménées, l'on choiſit avec avidité cette circonſtance pour la calomnier.

Il eſt vrai qu'on l'accuſoit depuis long-tems de plaiſanter publiquement avec le comte d'Artois; de ne conſerver aucuns égards, ni aucuns ménagemens; de donner des bals, des fêtes, de danſer plus qu'il ne convient à une perſonne honnête; de ſe livrer à tous ſes plaiſirs. Le comte d'Atois l'embraſſoit publiquement, lui faiſoit des niches, lui donnoit des bouquets, que la Reine dédaignoit dans un inſtant qu'elle acceptoit dans d'autres, comme en agiſſent des amans; mais la Reine étoit jeune, gaie, joviale,

joviale, devoit-on lui faire un crime de ſon humeur ? Une femme court-elle toujours dans l'abyme, & ne peut-elle donc marcher ſans que le pied lui gliſſe ? La liberté honnête dont on jouit en France, bannit la licence & n'accroît point le vice.

Il n'y a aucune action où ce ne ſoit un crime évident que de juger mal, lorſqu'il eſt poſſible que le jugement ſoit faux : or mille apparences, cent mille apparences n'ôtent pas la poſſibilité qu'une choſe qui paroît mauvaiſe ne ſoit bonne.

Qu'on faſſe là-deſſus ſes reflexions, & l'on verra que de même qu'il n'y a preſque point d'action, pour bonne qu'elle ſoit, qui ne puiſſe être interprétée en mal; il n'y en a point auſſi, pour mauvaiſe qu'elle ſoit, qui ne puiſſe être interprétée en bien : ainſi il ne faut point juger, ou juger favorablement. C'eſt pourquoi Louis n'a ceſſé de chérir ſon épouſe, parce qu'il ſait qu'un homme peut aller ſouvent dans un lieu infame, non ſeulement pour n'y point faire de mal, mais même pour y faire du bien. (1)

La Reine ne pouvoit donc être coupable,

---

(1) Vitalien fréquentoit ſouvent les bordels, pour amener à récipiscence les femmes qui les occupent.

A l'exemple de ce dernier, on peut encore joindre celui de Robert d'Arbriſſel qui, ſelon des lettres authentiques, quoi qu'en diſe le P. de MAINFERME, couchoit

car ſes prétendus familiarités avec le comte d'Artois, avec le Prince Louis, dans le même tems, auroient excité la jalouſie de l'un & de l'autre : ce qui auroit découvert tout le myſtère.

Le 19 décembre 1778, la Reine accoucha de Madame premiere. Tous les bons français furent enchantés de cet évènement; mais les méchans aiguiſerent le ſtylet de la ſatyre & de la calomnie, en attribuant la paternité à d'autres qu'à Louis XVI, comme ſi le comte d'Artois, dont l'ambition eſt connue, eût voulu ſe priver lui & ſes enfans de l'héritage de la couronne, en commettant un inceſte avec ſa belle-sœur.

On ne pouvoit non plus l'attribuer au cardinal de Rohan-Guéménée; puiſque le comte d'Artois, dont l'inclination, ainſi que celle de la reine, étoit tournée du côté de la diſſipation & de la prodigalité, ainſi que des plaiſirs & des fêtes, ne la quittoit jamais.

Louis XVI, flatté d'être pere, en ſautoit d'alégreſſe, embraſſoit & la mere & la fille.

---

avec les plus belles religieuſes de ſes couvens, & cela pour irriter la tentation & en triompher avec plus de gloire....

TABULATI.

Ainſi, en toute équité, on ne doit point juger mal d'un homme qu'on verroit ſouvent aller dans de mauvais endroits, quoiqu'aſſurément on regarde ces démarches comme très-ſçandalauſes. Il en eſt de même des démarches inconſidérées des femmes.

Dans l'enthousiasme de sa joie, il prend l'enfant précieux dans ses bras, le porte sur le balcon, & dit : *N'est ce pas bien là ma fille ? ne me ressemble-t-elle pas ? n'en suis-je pas le pere?*

Il me semble, en apprenant cette anecdote, voir le bon Henri porter ses enfans sur son dos, comme un cheval, & dire à un ambassadeur : *Monsieur, n'avez-vous pas des enfans ? il faut bien les amuser.*

Tous les peres sont enchantés de leur premier né, & le discours de Louis, que la malignité a tourné en ridicule, ne lui en fait pas moins honneur, pouisqu'il est l'expression d'un sentiment naturel.

Le prince Louis, cardinal de Rohan, se moquoit de la simplicité, de la bonhommie de Louis XVI, de son entrée dans Paris ; & cependant à la cour il applaudissoit, comme les autres courtisans, aux volontés du monarque.

Marie-Antoinette en couche, étoit visitée à chaque instant par son auguste époux, qui entroit dans le cabinet du travail avec ses ministres, & les quittoit sur-le-champ, en disant, *je vais voir la reine.* Il alloit & revenoit comme un tendre moineau qui est pere pour la première fois ; mais les affaires d'état n'en étoient que plus retardées, & les surprises plus communes ; car les courtisans qui étudient le foible des princes, qui sont toujours aux aguets, saisissent avec empressement tous les

moyens qui peuvent couvrir leur jeu & les enrichir.

La reine toujours vive, toujours fringante, ne pouvoit s'assujettir au goût, à l'inclination des médecins; elle avoit raison. Vermond, son accoucheur, plus politique & moins ambitieux que les autres en apparence, ne contrarioit point les inclinations de la reine & plaisoit davantage. Le tempérament des allemandes est bon & solide ordinairement: la reine ne vouloit pas s'assujettir au despotisme des sectateurs d'Hypocrate; elle vouloit être maîtresse de ses actions, autant que la nature le permettoit, & elle commença à déplaire à ses médecins titrés, qui sont flattés d'être un instant souverains, en assujettissant leurs souverains à leur vaines formules.

La reine, entiere dans ses sentimens, éprouvant toute la force d'un tempérament sain & actif, robuste & léger, rejetta toutes les ordonnances de nos pharmacopoles, & voulut être maîtresse de son régime, puisque le hasard lui en avoit donné la puissance.

Vermond acquit donc le plus grand crédit auprès d'elle, & il l'employa fructueusement, en lui faisant agréer son frere pour lecteur & confident. Un abbé lecteur d'une reine, secrétaire ministerieux d'une reine, qui ne lit que des ouvrages profanes à une reine, manque essentiellement à son état; mais l'ambi-

tion de parvenir , de dominer, comme Agrippa, gendre d'Auguſte, ſous le nom de ſon maître, lui fit oublier le culte de l'éternel, pour s'attacher au culte d'une mortelle qu'il pouvoit induire facilement en erreur, comme il l'a fait.

L'abbé de Vermond qui bâtiſſoit ſa fortune ſur les fondemens de l'intrigue & de la faveur de ſon frere, ſe prêtoit à la volonté des prélats qui jouiſſoient de quelque crédit, afin qu'il pût, comme la vigne rampante, s'attacher à l'ormeau, puiſque ſa naiſſance vile ne lui permettoit pas d'aſpirer aux premieres places pour lui-même.

Il prépara la voie à l'élévation au miniſtère, à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouſe, en qualité de premier miniſtre.

Mais les circonſtances ne permettant pas de bruſquer cette élévation tout d'un coup, Vermond & Loménie qui avoient ſurpris la religion de la reine, y procédèrent par degrés.

Cependant la princeſſe de Guéménée fut nommée gouvernante des enfans de France, & la reine fut ſe divertir à l'hôtel Soubiſe avec le comte d'Artois, au mariage qui fut célébré entre le prince de Gueménée & la princeſſe de Rochefort. On fit le *racroc*, c'eſt-à-dire, qu'on donna de nouveaux bals à Verſailles, à l'hôtel du prince de Guéménée, où la reine fut encore l'héroïne du bal.

Ces fêtes coûterent des ſommes immenſes au gouvernement, pendant que *Louis* étoit occupé à ſa forge, à faire de mauvaiſes clefs & de mauvaiſes ſerrures.

On récompenſa Daudet de Joſſan, chevalier d'induſtrie, agent & confident du cardinal de Rohan, en lui donnant le ſyndicat de Strasbourg, ſa patrie, pour avoir fait ce mariage (1); cette place vaut au moins vingt mille livres de revenus.

Il eſt à propos de dire que le Prince-Louis de Guéménée, dont il s'agit ici, n'eſt point le cardinal de Rohan, mort évêque de Straſbourg, dont celui-ci eſt ſucceſſeur & héritier du nom.

Le prince-Louis, connu actuellement ſous le nom de cardinal de Rohan, jouiſſant de la faveur de la reine, affectoit toutes les marques d'hypocriſie poſſible pour ſurprendre la religion de cette princeſſe. Lorſqu'on portoit le viatique à ſon oncle le cardinal de

---

(1) C'eſt le même qui a eu ce fameux procès, à cauſe de la femme Korneman, qui avoit été l'un des amans de madame Lebrun, devenue enſuite maitreſſe de Calonne. Elle fut enfermée par ordre du roi, du tems de ſes amours, avec Daudet, ſur la reclamation de ſon pere & de ſon époux, par Goupil, inſpecteur de police: mais la lettre de cachet fut levée par le crédit du prince Louis, & Goupil enfermé pour avoir eu l'audace d'exécuter les ordres du Roi, ſans l'attache du Noir, lieutenant de police.

Rohan, il ſuivoit à pied, une torche à la main, le St. Sacrement depuis l'égliſe juſqu'à l'hôtel de ſon oncle, & il eut la modeſtie *phariſaïque* de le faire employer dans toutes les gazettes.

Ce même prince, lors de ſon exaltation au cardinalat, avoit eu le ſoin ſcrupuleux de faire mettre dans toutes les gazettes qu'il étoit nommé cardinal, & que pour ſoutenir ſa nouvelle dignité, le roi alloit lui donner de bonnes & de groſſes abbayes. Il ne ſe conduiſoit ainſi que par politique, afin d'étourdir ſes créanciers & de leur enlever le deſir de ſe plaindre à la cour, & de lui faire perdre par-là ſon crédit, parce qu'on ſavoit qu'il entretenoit un ſerrail nombreux, à grand frais pour ſes menus plaiſirs; & il étoit important pour ſes intérêts que la cour ne fût pas inſtruite de ſes débauches.

Néanmoins le bruit ſcandaleux de ſa conduite vint frapper les oreilles de la reine, & cette princeſſe en ayant été juſtement offenſée, le cardinal fut diſgracié.

Cet événement ſuſcita beaucoup d'ennemis à la reine; les princes du ſang alliés à la maiſon de Rohan, & non moins prodigues, ni débauchés, prirent parti contre Marie-Antoinette; l'on publia des libelles abominables, des anecdotes honteuſes pour ſes mœurs; mais comme la plupart de ces libelliſtes étoient

des créatures des princes, partiſans du cardinal, ou ſoudoyés par lui, la police ferma les yeux ſur ces atrocités.

Cependant la famille des Guéménées accablée de dettes, par la profuſion étonnante qu'ils faiſoient des biens de la cour, & leur diſgrace mettant un obſtacle à leurs prodigalités, firent banqueroute, & ſe déchaînerent contre la reine.

L'on publia dans le mêms tems que le comte de Vergennes, bon patriote, économe ſévère & miniſtre actif & vigilant, avoit fait arrêter deux ou trois fois vingt ou trente millions que la reine envoyoit à ſon frere l'empereur. L'on ajouta même que la reine, qui étoit accouchée depuis peu d'un dauphin, lui avoit dit : *M. le Comte, penſez que l'Empereur eſt mon frère*, & que le comte lui avoit répondu : *Madame, je le ſais*; *mais je n'oublie pas que monſeigneur le Dauphin eſt votre fils.*

On prétend que ces paroles furent la cauſe de la mort de M. le comte de Vergennes, à qui l'on dût donner du poiſon, comme l'on avoit dû en donner au comte de Maurepas, ſous prétexte qu'il avoit trouvé la reine & le comte d'Artois, en flagrant-délit, tels que Vénus & Mars furent ſurpris dans les filets de Vulcain, aux yeux de l'Olimpe aſſemblé.

Si l'on en croit la comteſſe de Valois de

la Motte, cette excroqueuſe, cette courtiſanne & concubine du cardinal de Rohan, ce fut la ducheſſe de Polaſtron de Polignac qui empoiſonna le comte de Maurepas; mais elle ignore qui a verſé dans les veines du comte de Vergennes le poiſon mortel, quoiqu'elle faſſe entendre que le coup partoit de la reine.

C'eſt ainſi que cette femme vile & criminelle s'y prend pour faire ſuſpecter & haïr des princes & des princeſſes, en alléguant ſa propre turpitude dans l'affaire du collier, dont il eſt évident que le dépecement & le produit eſt entré dans ſes mains, dans celles de ſon mari, & non dans d'autres. Or d'après cela, qui a commis le crime de cette fameuſe eſcroquerie? N'eſt-ce pas ceux à qui le crime a profité & qui avoient conſéquemment le droit de le commettre? ſuivant la maxime *de Caſſius Longinus*, préteur romain, juge redoutable & inflexible, dont le tribunal étoit l'écueil des accuſés, *cui bono*, dont le ſens eſt qu'on ne fait jamais de crime ſans avoir quelque profit en vue.

Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, ſe ſervoit, comme les autres miniſtres, du nom des malheureux & des infortunés qui lui préſentoient des placets pour intéreſſer l'humanité du roi en leur faveur; mais il s'appliquoit, comme Amelot & quelques autres, la généroſité de *Louis*, & en privoit les

néceſſiteux. Si ces derniers euſſent oſé s'en plaindre, les cachots les plus profonds leur auroient ſervi de retraite.

Necker, d'abord directeur du tréſor royal, & bientôt du contrôle général, qui s'etoit appliqué à la banque & au commerce, ſans aucune connoiſſance profonde des finances, voulut rechauffer le ſyſtême de Law, le rafiner & le préſenter ſous une nouvelle forme. La magie de ſon ſtyle lui attira l'admiration des hommes de lettres & du peuple, qui étoit fort-aiſe de voir un contrôleur général de ſa claſſe pour mortifier les nobles; mais les bons politiques ne voyoient dans Necker qu'un ambitieux qui vouloit traiter un royaume, comme une maiſon de banque, & pêcher en eau trouble.

Il s'oppoſa aux dépenſes exceſſives de la Reine & du Comte d'Artois, & la modeſtie de ce miniſtre s'empreſſa de publier ſes refus & ſes oppoſitions dans toutes les gazettes, pour complaire au peuple & capter ſa bienveillance : cependant il profitoit de l'aveuglement de la nation, pour ſatisfaire les financiers & des ſpéculateurs avides, en permettant l'exportation des grains. Il ſupprima & retrancha beaucoup de dépenſes & d'officiers de la maiſon du Roi, de la Reine & des princes. Il ne plut pas à la Reine, & fut enfin diſgracié.

Louis XVI, toujours ennemi du faſte & de

la dépenſe, ſe faiſoit réſerver quelquefois pour le ſoir, le plat qu'il avoit trouvé à ſon goût au dîner. Dur pour lui-même, plus que pour les autres, il couche ſur ſix matelas, piqués de telle maniere qu'ils ſont auſſi durs qu'une planche.

Comme le parlement lui avoit fait une députation, à la tête de laquelle étoit le premier préſident d'Aligre, pour lui faire des remontrances, le Roi qui étoit occupé à travailler à ſa forge & à ſes ſerrures dans un grenier du château, où il avoit établi ſon ætna & ſa fournaiſe, ayant appris l'arrivée de la députation, ſe rend à ſon audience; & comme il étoit haraſſé des plaintes parlementaires qui ſe multiplioient, il reçut très-mal le diſcours du préſident, & leur dit: *Allez-vous faire f....*; de ce ton bruſque & énergique qu'on lui connoit. Le préſident lui ayant demandé: SIRE, votre majeſté *veut-elle qu'on enregiſtre ſa réponſe?* Louis ſe calma un peu, & les écouta avec plus de patience.

Louis aimant à ſe promener ſeul, ayant entendu dire que le prince de Montbarrey, qui avoit ſuccédé au comte de Saint-Germain, étoit malade, ſe tranſporta chez lui; mais il fut bien ſurpris de voir que le prince de Montbarrey, qui s'étoit exempté du travail Miniſtériel, ſous prétexte de maladie, donnât un repas ſplendide à pluſieurs ſeigneurs,

au lieu que le Roi ſe contentoit d'un repas frugal. Cette viſite fut la cauſe de la juſte diſgrace de ce miniſtre, qui fut renvoyé ſur-le-champ.

Il y avoit long-tems qu'on ſe plaignoit de n'avoir point un port ſuffiſant dans la Manche, pour ſervir de retraite au vaiſſeau du Roi : l'on ſe rappeloit le combat malheureux de la Hougue, où la marine de France fut abîmée : c'eſt pourquoi l'on réſolut de conſtruire à Cherbourg des forts redoutables, de former un grand baſſin, & de fonder des iſles aux environs, à la faveur de machines coniques, pour y placer des batteries, afin de ſervir de retraite & de défenſes aux flottes françoiſes, en cas de beſoin.

On dépenſoit tous les revenus de la Normandie, pour continuer cette entrepriſe & les fortifications. Quelques miniſtres ſe rendirent à Cherbourg, ainſi que le comte d'Artois, pour viſiter les travaux ; & ſur le compte avantageux qu'ils en rendirent au Roi, LOUIS fut curieux de voir par lui-même les travaux. Toujours guidé par l'eſprit d'économie, il traça lui-même le plan de ſon voyage & de la dépenſe ; ne voulut, pour l'accompagner, que le miniſtre de la marine (1), ſon capi-

(1) Le maréchal de Caſtrie.

taine des gardes, avec quelques gardes-du-corps, pour obvier aux frais.

Toutes les villes par où paſſa le roi, témoignerent la plus grande ſatisfaction de voir un ſouverain que ſon peuple adore. L'on donna des fêtes brillantes; l'on jetta des fleurs au-devant de lui; les routes en étoient jonchées : il ſembloit que Louis, depuis Verſailles juſqu'à Cherbourg, marchoit au milieu d'une belle proceſſion, puiſque ſes ſujets formoient une double haye pendant toute ſa route.

Une vieille femme vient trouver le roi au-deſſus de Bayeux, ſur la grande route : elle voulut abſolument le voir & lui parler; mais les gardes la rebutant & la chaſſant, cette femme perſévérante comme la Cananée, appercevant le roi, ſentit redoubler ſon courage, & ramaſſant tous ſes efforts, elle jetta un grand cri. Louis l'entendit, & s'étant informé du motif, fit approcher cette femme, & l'embraſſa, comme avoit fait autrefois le grand Henri, à l'égard d'une pauvre vieille.

Une jeune fille ſe préſenta auſſi au roi, & lui demanda la permiſſion d'épouſer un jeune payſan qu'elle aimoit, puiſque ſes parens s'y oppoſoient, & ne vouloient pas conſentir au mariage, parce que l'amant n'étoit pas fortuné. Louis exauça les tendres vœux de cette jeune bergere, & le mariage fut célébré quelques jours après.

Comme le roi avoit couché au château de Thuri-Harcourt, chez le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, & chez le duc de Beuvron son frere, au Havre-de-Grace, en revenant à Versailles, le duc d'Harcourt, gouverneur du dauphin, déjà très-riche par ses places, ses emplois, les bienfaits de la cour & la possession d'une partie des domaines de la couronne, demanda & obtint l'abbaye de Cherbourg, dont le revenu considérable auroit été mieux employé à secourir des pauvres gentilshommes qui ont dépensé leur fortune au service de la nation.

Le parlement de Paris saisit l'absence du roi pour mettre à exécution l'arrêt qu'il avoit rendu contre la fameuse comtesse de Valois de la Motte, dans l'affaire du collier; (1) elle fut fouettée, marquée & barrée par la main du bourreau; elle fit mille extravagances, vomit les plus horribles blasphêmes contre le roi, la reine & les Bourbons, qu'elle

(1) La trop fameuse affaire du collier, escroqué par le canal du cardinal de Rohan, au profit de sa concubine & de sa maîtresse, est trop fraiche pour entrer dans le détail. Il suffira d'observer que l'intrigante de Valois avoit voulu accuser la reine d'être complice de cette escroquerie; lorsque Marie-Antoinette n'a eu aucune part à cette affaire scandaleuse; que l'impudente calomnie avoit trouvé le secret de l'y faire entrer, afin que les escrocs couverts de son manteau royal, pussent impunément l'insulter, & lui faire payer le prix de leur escroquerie.

accusoit ensuite de vouloir déshonorer le sang des Valois, après avoir usurpé leurs droits au trône; mais son escroquerie étant manifeste, personne ne la crut & ne la plaignit.

LOUIS, de retour à Versailles, prenoit plaisir à raconter son voyage à Cherbourg, & les divers ouvrages qui avoient frappé sa curiosité : si quelque seigneur s'approchoit de lui, il s'empressoit de lui demander : *avez-vous été à Cherbourg?* Si la réponse étoit négative, le roi se tournoit d'un autre côté; de sorte que les courtisans furent obligés de faire ce voyage, pour se rendre agréables au monarque.

Avant ce voyage, LOUIS avoit nommé contrôleur-général des finances Calonne, intendant de Lille, protégé de la reine & des princes.

Tous les François éclairés qui voyoient les ministres des finances se succéder avec la plus grande rapidité, pensoient que le corps politique de l'état étoit bien malade, puisqu'on appeloit si souvent des médécins, & qu'on les changeoit de même. Calonne, en vrai charlatan, s'empara du timon des finances. Ses remedes, selon lui, étoient infaillibles; c'étoit autant de spécifiques; mais il ressembloit à ces médecins qui gagnent leur vie à tuer des malades. Il aimoit la France pour lui, & non pour elle; aussi a-t-il bien su retirer ses

épingles du jeu, & s'enfuir avec la pelotte; comme les autres charlatans ſes confreres.

Le roi, durant ſon miniſtère, convoqua les notables de ſon royaume, pour recueillir leurs avis ſur la ſituation affligeante des finances, & pour y remédier. L'archevêque de Narbonne (Dillon) accuſa Calonne de déprédation, de mauvaiſe adminiſtration, d'être parvenu au miniſtere accablé de dettes, de les avoir acquittées, & de s'être prodigieuſement enrichi en ſi peu de tems. Calonne fut donc diſgracié, & il prit la fuite, chargé de ſes richeſſes, pour éviter la reſtitution qu'on lui auroit demandée avec ſa tête. Les notables n'apporterent néanmoins aucun remède au corps politique. Ils s'occuperent de leur intérêt perſonnel, & oublierent celui de la nation.

Cependant le mal empiroit toujours, & Laurent de Villedeuil, créature du comte d'Artois & ſon ſecrétaire, fait rapidement directeur de la librairie, intendant de Rouen, & contrôleur-gênéral, ne peut remplir dignement cette place. Il donna ſa démiſſion au roi, en lui demandant une heure d'audience, pour lui dire la vérité, diſoit-il, pour la derniere fois. LOUIS y conſentit; & après avoir entendu Villedeuil, il lui frappa ſur l'épaule, en s'exprimant ainſi : *L'on m'avoit toujours bien dit que vous étiez un honnête homme.*

On

On avoit déja essayé de surprendre le roi, en lui inspirant des passions pour le beau sexe, l'amour du jeu, &c. Mais LOUIS, économe par caractere, continent par tempérament, n'avoit point succombé aux pièges des courtisans; cependant, à force d'étudier le foible du monarque, l'on parvint à lui inspirer une passion qui, égarant sa raison, devoit laisser les courtisans maîtres, sous son nom, des richesses & des trésors de la France.

J'ai remarqué que LOUIS avoit une inclination extrême pour l'art de la serrurerie; qu'il avoit étali une forge, une enclume dans un grenier du château, dont une des fenêtres donnoit sur l'avenue de Paris, & qu'il travailloit comme un diable à faire de mauvaises clefs; tandis que les courtisans plus adroits, avoient le passe-partout qui ouvroit les coffres-forts du trésor-royal. L'on profita donc du goût décidé du roi pour lui inspirer une passion qui lui étoit inconnue.

Comme le feu de sa forge, de sa fournaise ardente, léchauffoit terriblement, on s'avisa de l'accoutumer peu à peu à la boisson, au vin de champagne & au vin de Tockai. Son travail l'altérant excessivement, il ne faisoit pas de difficulté de boire, & c'est-là le piége qu'on lui tendoit, afin de profiter des égaremens de sa raison pour lui surprendre des ordres contre son intérêt & celui de la nation.

On lui avoit fait ſigner un jour, dans un moment d'ivreſſe, un bon de 600, 000 liv. pour la reine.

Villedeuil, alors contrôleur général, refuſa net de le payer, parce qu'il venoit de délivrer cent mille écus pour la reine; mais il garda le *bon* & le préſenta au roi, qui dit qu'il ne ſe rappeloit pas d'avoir donné *ce bon*, & le jetta au feu.

Tous les malheurs qui ſont arrivés aux françois par les ordres du roi, ne l'ont été que par des ordres ſurpris dans l'ivreſſe, parce qu'alors il ne jouiſſoit pas de ſa raiſon; c'eſt pourquoi il ne s'en ſouvenoit pas le lendemain.

Louis avoit donné le *petit Trianon* à la reine, qui y donnoit des bals champêtres & publics, les fêtes & dimanches, où tout le monde prenoit des rafraîchiſſemens à ſes dépens. Le roi alloit ſouvent viſiter la reine à Trianon; mais en étant revenu un jour, il ſe trouva mal dans ſa voiture, caſſa une des glaces avec ſa tête, & rendit tout le vin qu'il avoit bu.

Ignorant quel étoit le genre d'incommodité qu'il avoit éprouvée la veille, le monarque interrogea ſon valet-de-chambre, & lui ordonna de lui dire comment on appeloit la ſituation dans laquelle il s'étoit trouvé la veille. Le valet-de-chambre héſita un peu, mais ſur l'ordre réitéré du roi, il répondit que la ſituation dans laquelle il s'étoit trouvée, étoit

celle d'un homme ivre ou plein de vin. *Comment cela se peut-il*, répliqua, *Louis*, *je n'avois bu que trois verres de vin avec la reine*? Il se peut qu'un mal-aise imprévu du roi avoit occasionné cette indisposition; mais la reine qu'on s'efforçoit de rendre odieuse au peuple, fut accusée, quoique bien témérairement d'enivrer le roi, afin de lui faire signer tout ce qu'elle vouloit.

La duchesse Polastron de Polignac, qui avoit autant d'habileté & d'ambition que la maréchale d'Ancre, employa son crédit & les ressources de son esprit pour prendre un ascendant extraordinaire sur celui de la reine. Méchante, artificieuse, débauchée & cruelle, cette autre Médée mit tout en usage pour satisfaire son ambition & diriger la reine.

Marie-Antoinette ne tarda point à succomber à tous les artifices de cette syrène; elle ne se trouvoit bien qu'avec elle, & ne se conduisoit que par ses conseils. Lorsque la duchesse étoit en couche, la reine ne laissoit passer aucun jour sans l'aller voir. Si nous eussions été dans le tems des superstitions, l'on auroit cru que la duchesse l'avoit ensorcelée.

Cette femme protégeoit Calonne, & lors de son ministère, elle excitoit toutes les prodigalités de la reine, parce que les sommes immenses qu'on tiroit du trésor royal servoient à favoriser son luxe, son ambition & sa convoitise, aux dépens de la nation.

Ce fut donc la ducheſſe de Polignac qui fut nommée gouvernante des enfans de France; or l'on doit penſer quelle devoit être l'éducation de princes confiés d'abord à une banqueroutière & enſuite à une débauchée!

De méchans gouverneurs ou précepteurs, des gouvernantes ſans mœurs comme ſans conduite, ſont de dangéreux inſtrumens auprès de jeunes princes.

Gilles Romain exhortoit le roi Philippe-le-Bel à imiter les rois de Perſe, qui donnoient à leurs enfans quatre maîtres ou gouverneurs, par rapport aux quatre vertus néceſſaires à ceux qui doivent règner. Le premier leur donnoit des leçons de prudence; le ſecond leur inſpiroit l'amour de la juſtice; le troiſieme les accoutumoit adroitement à la tempérance & au mépris des voluptés; le dernier leur enſeignoit l'art de la guerre, & leur propoſoit les exemples de courage & de conſtance de leurs glorieux ancêtres. Il faut eſpérer que la révolution qui vient de s'opérer, inſpirera aux rois de France le deſir de ſe conformer à un uſage ſi digne de la majeſté.

Les brigues & les cabales élevèrent enfin Loménie de Brienne à la dignité de premier miniſtre. Pour ſe conformer à l'inclination économique du roi, il affecta de déclarer qu'il ne vouloit ni penſions, ni appointemens; cependant ce vertueux prélat s'eſt contenté, à

la sortie de son glorieux ministère, pour signaler son désintéressement & la fidélité de ses promesses, de huit cents mille livres de revenus, de la survivance de l'archevêché de Sens pour son neveu, d'une pension pour son frere, d'une place pour sa nièce, &c. &c. (1). L'on doit juger, du désintéressement des autres ministres, par la conduite de celui-ci. N'ai-je pas eu raison de dire que la simplicité de Louis XVI ne sert qu'à faire des hypocrites

Sous le ministère de Brienne, on flatta l'inclination du roi pour sa forge & son enclume, en le débarrassant du fardeau de la royauté, dont se chargeoit le modeste prélat. Sous prétexte de lui ôter la fatigue de recevoir des visites ou des députations importunes de ses sujets & des grands, qui n'étoient point partisans du principal ministre, on enleva au roi la liberté de voir, de parler, & d'être vu; on le tint, comme dans une cage, pour le rendre farouche & furieux; on engraissa, comme un chapon dans une muë, celui qui étoit né pour le travail & pour les fatigues de la guerre. On cherchoit à amollir & aba-

---

(1) L'abbé Terrai avoit offert au pape 500000 liv. pour un chapeau de cardinal; mais la cour de Rome ayant regardé cette somme comme trop modique, cet abbé n'obtint point le chapeau; Loménie de Brienne, plus prodigue encore des trésors de la France, a donné un million; & le voilà cardinal.

tardir le courage de celui qui doit être jour & nuit en ſentinelle, & veiller ſur toutes les parties de l'état. L'on n'épargna point le vin de Tokai, pour ſurprendre les ordres les plus dangereux & les plus cruels, que *Louis* n'auroit jamais ſigné s'il avoit été dans la plénitude de ſa raiſon. Nous allons voir combien de maux une telle conduite a attirés à la France.

Le roi devint gros & gras, & ſa corporance, ſi mince autrefois, l'emporta bientôt ſur l'embonpoint de ſes frères.

Je vais parcourir rapidement les opérations du prélat miniſtre, & l'on verra combien l'événement a juſtifié la fatalité de la naiſſance de *Louis*.

Brienne voulut établir l'impôt territorial & du timbre. Les parlemens s'y oppoſèrent avec force, à cauſe de leurs terres, & non par amour du bien public. Brienne fit tenir une ſéance royale, pour contraindre le parlement à l'enregiſtrement de ces deux édits; mais il eut la prudence d'envoyer le roi, comme un petit garçon, & de ne pas y venir lui-même.

Le duc d'Orléans & deux conſeillers du parlement furent exilés dans des châteaux, pour avoir uſé de la liberté de la parole qui leur a été accordé de tout temps.

On n'écouta donc aucune remontrance, & le parlement fut transféré à Troies, dans l

temps qu'on remplit de bayonnettes, de gardes-françoifes & de gardes-fuiffes le palais de Thémis, devenu ainfi le temple de Mars & de Bellone.

Le comte d'Artois qui y étoit venu pour faire enregiftrer des édits, fut hué, fifflé & moqué par la populace, au point qu'il fut obligé de fauver fa vie par la fuite, après avoir eu la témérité d'ordonner de faire feu fur les citoyens, ce qui ne fut pas exécuté; un feul de fes pages ou officiers fut tué fur la place.

Le palais - marchand devint une efpèce de camp militaire : cependant la populace, gagnée par des gens adroits, s'attroupa dans plufieurs endroits de Paris. Les Bretons envoyèrent des députés au roi, mais le bon fire étoit enfermé, & fon geolier de Brienne ne permettoit pas qu'on le vît. Les députés ayant parlé un peu haut, furent arrêtés, conduits à la Baftille & dans d'autres lieux. Les Bretons en envoyèrent le double, en difant que fi l'on arrêtoit encore ceux-ci, ils en enverroient cent, dans quinzaine, puis que toute la province viendroit les délivrer, fi l'on attentoit à leur liberté.

Tout cela échauffa les efprits : la populace ameutée à la place Dauphine, commit quelques excès. Brienne fit venir plufieurs brigades de maréchauffées, & des regimens de cavalerie

pour contenir & punir cette populace. Le roi donna le commandement de la ville de Paris au maréchal de Biron, avec ordre de repouſſer la force par la force. On incendia les corps-de-gardes du guet à pied qui, ſous le commandement du chevalier Dubois, avoit bleſſé & tué pluſieurs citoyens.

L'on arrêtoit tous ceux qui paſſoient ſur le *Pont-neuf*, on les faiſoit deſcendre de voiture, mettre à genoux, le chapeau à la main, crier : *Vive Henri IV, viveLouis XVI, au diable Lamoignon, &c.* Les gardes-françoiſes ayant pourſuivi ſur le boulevard une troupe de perſonnes, firent main-baſſe ſur eux, par ordre du maréchal de Biron. Brienne & Lamoignon ayant été diſgraciés, en apparence, la populace voulut mettre le feu à leurs hôtels; mais, heureuſement des ordres prudens furent donnés, & le progrès des flammes fut arrêté.

Le parlement rappelé, les exilés rappelés, Necker rappelé au timon des finances, le roi promit la convocation des états-généraux demandés par le parlement; mais auparavant, il convoqua une ſeconde aſſemblée des notables, pour donner leur avis ſur la forme de la tenue des états-généraux. Le roi ayant recueilli les ſentimens, ſe détermina pour l'opinion de Necker, qui étoit que le tiers-état eût un nombre égal de députés à celui de

deux autres ordres. Il n'y avoit que douze voix pour le tiers-état.

Dès cet inſtant, les ſages prévirent que le peuple auroit la prépondérance. L'incendie des corps-de-gardes du guet, préſagea qu'on les purifioit, pour y recevoir la garde nationale qui ſeroit créée. Le pavillon de Flore aux tuileries, ayant paſſé auſſi par les flammes expiatoires, annonça aux ſages les grands événemens qui ſont arrivés, & le ſéjour de la famille royale dans le palais des tuileries ; mais le peuple, moins éclairé que les philoſophes, ne pouvoit prévoir ces événemens, qui étoient encore cachés pour lui dans les ténebres de l'avenir.

Je n'ai rien dit des meurtres & du maſſacre des citoyens qui furent commis dans le Dauphiné & dans pluſieurs autres provinces de France, par les militaires, en exécution des ordres de Brienne, qui vouloit tremper ſa ſoutane dans le ſang de ſes compatriotes, afin d'obtenir le cardinalat, puiſque ſa robe ſeroit teinte d'avance en rouge.

Ces actions cruelles & féroces, inſpirant naturellement aux peuples la haine la plus juſte contre la nobleſſe ſanguinaire qui commandoit les troupes contre leurs frères, leurs concitoyens & leurs amis, devoient faire augurer à la nobleſſe & au clergé que le peuple, ayant la prépondérance & la force en main, ne tar-

deroit pas à ſecouer le joug de ſes anciens tyrans.

Le parlement, vénal depuis pluſieurs ſiècles, content d'habiter le ſanctuaire de Thémis, pour y faire régner l'injuſtice, ne prévoyoit pas que le peuple, accablé ſous le poids de leurs iniques arrêts, profiteroit des momens favorables pour engloutir les monſtres qui le dévoroient, & que le parlement, en l'inſtruiſant de ſa force & de ſes droits, lui apprenoit à connoître que LOUIS étoit le roi de la nation, qu'il ne feroit qu'un avec ſes peuples, & que le parlement qui vouloit être *roi*, ſeroit anéanti par le même moyen qu'il avoit employé pour anéantir l'autorité royale.

Les parlemens, les nobles, les prélats étoient les orgueilleux, les ſuperbes AMANS de ce ſiècle, qui avoient érigé des potences, dreſſé des batteries de canon, pour faire périr le peuple, les HUMBLES MARDOCHÉES qui vouloient ſauver les jours du moderne Aſſuérus. Il n'étoit donc pas étonnant, ou plutôt il étoit juſte que ceux qui avoient marché ſur les traces de l'ancien Aman, ſubiſſent le même ſort.

L'hiver de 1788 ayant été fort long, fort dur & fort âpre, on vit le roi répandre de larges aumônes ; mais malheureuſement elles furent mal diſtribuées, comme il arrive toujours, quand les aumôniers ſont infidèles, & que leur puiſſance les met à l'abri de la

punition des loix. Le duc d'Orléans se signala par de nombreux bienfaits ; & sur la représentation qu'on lui fit de l'infidélité du pasteur, dans la dispensation de ses aumônes, il donna un ordre sévère qui fit trembler l'économe infidèle. Ces actions, dignes de la vertu & de l'humanité d'un prince qui se fait une loi d'être l'ami des malheureux, le fit surnommer *le pere du peuple.* Mais les ennemis de sa gloire, incapables d'imiter ses vertus, s'efforcerent de répandre un vernis désagréable sur les motifs de ses libéralités, pour le rendre suspect au roi.

Une grêle furieuse avoit précédé cet hiver rigoureux ; les moissons, les vignes furent frappées de ce fléau dans l'espace de plus de vingt-huit lieues ; ce qui réduisit une multitude de propriétaires & de fermiers à la mendicité.

Le roi, revenant de Rambouillet, fut assailli de cette grêle impétueuse ; il se regardoit entre la vie & la mort ; mais s'étant fait conduire dans une ferme voisine, il reprit ses sens, & quelques bouteilles de vin de Tockai lui firent oublier ce terrible ouragan, le danger qu'il avoit couru, & signer, sans y penser, les ordres qui ont produit tous les maux que je viens de rapporter.

Lors des assemblées des districts de Paris, au mois d'Avril 1789, pour l'élection de députés aux états-généraux, un ecclésiastique qui

en vouloit à un riche fabricant, qui n'avoit pas voulu lui donner sa marchandise à crédit, parce qu'il ne l'avoit pas payé précédemment, donna de l'argent à quelques mauvais sujets pour calomnier l'honnête fabricant, le faire voler & assassiner par la populace.

Cela occasionna une petite guerre civile dans le fauxbourg Saint-Antoine ; la maison, les meubles, les magasins du fabricant, furent pillés, volés & brûlés.

Le combat dura trois jours entre un régiment de cavalerie (1), les gardes-françoises & les artisans qui s'étoient assemblés de toutes parts. Au premier combat, les habitans furent vainqueurs, ainsi qu'au second ; mais le duc du Châtelet, colonel des gardes, ayant fait venir de l'artillerie, & donné l'ordre de faire feu & main-basse sur tous les citoyens, il y eut un massacre horrible où périt une infinité d'innocens ; car il y avoit peu de coupables. L'on fit grace aux auteurs barbares de cette sédition, & l'on pendit trois malheureux qui n'avoient pas le moyen d'acheter la faveur du juge.

LOUIS dédommagea le fabricant des pertes qu'il avoit essuyées ; n'auroit-il pas été plus juste de condamner les auteurs à réparer le tort qu'ils lui avoient fait, que de charger la nation de la réparation du crime des scélérats ?

---

(1) Royal - Cravattes.

Le 4 Mai 1789, ſe fait à Verſailles l'ouverture des états-généraux ; jamais proceſſion, de mémoire d'homme, ne fut plus majeſtueuſe & plus impoſante ; mais à peine les députés du tiers-état vouloient procéder en communauté a leurs opérations, que les députés de la nobleſſe & du clergé, n'agiſſant que par orgueil, ſe diviſerent, ne voulant pas ſe confondre avec les députés du peuple qu'ils mépriſoient. Ils s'obſtinerent à vouloir former des chambres différentes, & à opiner par ordre, & non par tête.

Les communes ſe plaignoient vivement, & le roi leur donnoit raiſon, lorſqu'elles s'adreſſoient à lui : il donnoit de même raiſon à la nobleſſe & au clergé ; de ſorte que rien n'avançoit. Les députés des nobles & du clergé manœuvroient ſourdement, tenoient des conciliabules nocturnes & ſecrets, tantôt au château, tantôt ailleurs. L'archevêque de Paris ſe jetta même aux genoux du roi, pour demander le renvoi de Necker & des miniſtres qui étoient pour le peuple. Son hypocriſie ayant été découverte, il fut lapidé par le peuple le lendemain ; & ſans la vîteſſe de ſes courſiers, il eût laiſſé la vie ſur la place.

Necker arriva dans le tems que l'archevêque & ſes partiſans tourmentoient & excédoient le roi. Sa préſence imprévue fit pâlir ſes ennemis ; & LOUIS dit à Necker, que,

fatigué de leurs importunités & de leurs perſécutions, il venoit de ſigner ſon renvoi, mais qu'il n'en feroit rien, & ſur-le-champ il déchira l'ordre fatal.

Cependant les nobles & le clergé, connus depuis ſous le nom d'ariſtocrates, firent venir ſecrétement 40000 hommes de troupes reglées vers la capitale, afin d'avoir, par les armes, ce qu'ils n'avoient pu obtenir par ruſe & par adreſſe.

Les gardes-françoiſes, heureuſement mécontents de leur nouveau colonel, refuſerent de faire feu ſur le peuple de Verſailles, qui s'aſſembloit dans les cours & dans la galerie du château. Cela irrita la nobleſſe & le duc du Châtelet, qui fit empriſonner quelques gardes, pour avoir refuſé d'exercer quelques actes de violence contre les citoyens : c'eſt pourquoi le peuple fut briſer leurs fers, & obtint leur grace du roi.

Le 11 de Juillet, à neuf heures du ſoir, Necker fut exilé; ce qui répandit, le lendemain dimanche, la conſternation la plus générale dans Paris. On interrompit tous les ſpectacles, ou plutôt le peuple les fit fermer; mais le ſoir, le prince de Lambeſc, à la tête de ſa troupe, entra dans le jardin des tuileries, où il fit tirer ſur les citoyens qui ſe promenoient, & fendit le ventre, avec ſon ſabre, à un vieux médecin. Les citoyens

effrayés, crierent *aux armes*; une multitude s'arma de pierres, & chaſſa le prince Lambeſc & ſa troupe à coups de pierres, malgré les décharges qu'il faiſoit faire ſur eux. Les gardes-françoiſes ſe réunirent aux bourgeois, & ils remporterent l'avantage.

Ainſi la place de *Louis XV* a vu périr une infinité de citoyens, lors des réjouiſſances du mariage de *Louis XVI* avec Marie-Antoinette; elle a vu toutes les boutiques de la foire de Saint-Ovide embraſées, des marchands péris dans les flammes ſous le règne de *Louis XVI*; elle à vu les maſſacres & les meurtres commis récemment par les ordres de Bezenval, Lambeſc, &c.

Puiſſe cet événement tragique être le dernier qui ſe paſſe, non-ſeulement dans cette place, mais encore dans tout le royaume!

La nuit du 12 au 13, tout Paris fut ſur pied; le peuple brûla les barrieres, enfonça les boutiques de tous les armuriers & fourbiſſeurs, pour s'emparer des armes. Ceux qui n'en avoient pas, s'armoient de bûches, de bâtons & d'outils, fourches & poignards. Toutes les égliſes ſonnerent le tocſin, & les diſtricts ſe raſſemblerent.

On arrêta le 13 des bâteaux de poudre & de bled deſtinés pour le champ de Mars, où les ariſtocrates avoient fait camper des troupes étrangeres, & tous les couriers furent conduits à l'hôtel-de-ville; ce qui découvrit le complot formé contre la capitale.

On investit le 14 la Bastille, qui fut prise, malgré la trahison du marquis de Launay, qui avoit fait entrer quatre-vingt personnes, sous prétexte de parlementer, & sur lesquelles il fit tirer.

De Launay, Flesselle, prévôt des marchands, & Dupujet, eurent la tête tranchée. On les promena dans Paris au bout d'une pique. Le même jour, le roi, instruit de cette révolution, se transporta le soir à Marli, accompagné d'un seul capitaine de ses gardes, & revint deux heures après à Versailles

Le 17 après midi, le roi vient sans suite se jetter entre les bras de la nation, qu'on lui avoit représentée comme furieuse ; ce qui marque la plus haute confiance d'une part, & la plus grande fidélité de l'autre. Quarante députés avoient précédé & annoncé l'arrivée du monarque, dès le 14.

Cependant on avoit exigé à Versailles, que le duc d'Orléans y restât en ôtage avec ses enfans pour répondre du roi ; mais l'on ne se conduisoit ainsi que pour faire suspecter ce prince bienfaisant.

Le 22, Foulon & Berthier de Sauvigny furent immolés à la juste fureur du peuple ; d'où je dois conclure qu'il est plus facile encore de se soustraire à la vengeance des rois, qu'à celle d'un peuple outragé.

Le 23 Juillet, Necker de retour, vient à l'hôtel-

l'hôtel-de-ville accompagné d'un peuple immense qui le combloit de bénédictions, ainsi que le roi qui avoit daigné rappeler un ministre chéri.

Le pain qu'on avoit bien de la peine à se procurer à cause de l'impéritie des administrateurs qui permettoient aux seigneurs, aux communautés, aux colléges & aux maîtres de pensions de cuire chez eux, ce qui privoit les boulangers de farine, parce que tous ceux-là faisoient chacun de petits magasins de farine chez eux, & ils répandoient ainsi la disette; le manque de pain, dis-je, occasionna une nouvelle révolution. Le repas splendide donné à Versailles, le jeudi précédent, par les gardes-du-corps du roi aux officiers du régiment de Flandres & autres, à la fin duquel on méprisa la cocarde nationale, contribua encore à cette révolution.

Mounier, ex-président de l'assemblée nationale, a prétendu que c'étoit l'effet de l'*ivresse*, & que le roi & la reine avoient pris plaisir à voir cette orgie. N'y avoit-il point encore quelques verres de tockai pour surprendre le roi? Car rarement un homme à jeun aime à se rencontrer avec un homme *ivre*. Les romains avoient tellement en horreur ce vice, qu'ils permettoient à leurs esclaves de s'enivrer, afin d'inspirer à leurs enfans la même horreur. Est-ce qu'un françois sobre & tempérant ne pense

pas comme ces ſages républicains ? Quoi qu'il en ſoit, les femmes des halles ſe réuniſſent le 5 Octobre, s'arment de piſtolets, veulent aller à Verſailles demander du pain, venger l'affront fait à la cocarde, & amener le roi & la reine au louvre. Elles engagèrent les gardes-françoiſes & la garde-nationale à les ſuivre. L'on promit & l'on força le marquis de la Fayette à ſe mettre à la tête de la garde-nationale, pour aller à Verſailles. Ce n'eſt pas que ce commandant n'eût déſiré d'avoir le roi à ſes *ordres*, au lieu d'être *aux ordres du roi*; mais il craignoit que l'événement ne répondant point à ſon attente, *Louis* ne le fît punir.

Les femmes arrivées à Verſailles (1), ayant été maltraitées par les gardes-du-corps, une d'elles en tua un d'un coup de piſtolet, ſept autres furent tués par ceux qui accompagnoient les femmes, & l'on porta les têtes de deux au bout des piques, dans Verſailles & & dans la capitale.

Le roi demande grace pour ſes gardes, le

---

(1) Ces femmes ſe tranſporterent chez M. de St. Prieſt, miniſtre de la maiſon du roi, & lui demanderent du pain. Ce miniſtre leur répondit bien ſpirituellement : » Meſdames, quand vous n'aviez qu'un » roi, vous ne manquiez pas de pain ; à préſent que » vous en avez douze cents, allez leur en demander ».

Un ſeul ſoleil déſſeche nos marais, diſoient les grenouilles ; s'il vient à ſe marier & qu'il ait des enfans, il nous faudra donc tous périr !

peuple l'accorde, demande à hauts cris que *Louis* vienne à Paris fixer sa résidence ; le roi y consent, & vient avec la famille royale & tout le peuple, le 6 Octobre, à l'hôtel-de-ville, signer la constitution, & de-là il se rend aux tuileries, où il a établi sa résidence.

L'assemblée nationale s'étant rendue inséparable du monarque, le suit & vient tenir ses séances à l'archevêché. Les tribunes tombent & blessent quelques députés. On la transfère au manége des tuileries, où le jour des morts elle a décrété que les biens de l'église appartenoient à la nation.

On dit que le roi sanctionne les décrets, pressé par les circonstances où il se trouve, & qu'ayant demandé à aller faire la St. Hubert, le marquis de la Fayette lui répondit que sa majesté le pouvoit, mais qu'il donneroit dix mille hommes pour la sûreté de sa personne. Ainsi *Louis* aima mieux rester.

Ayant voulu aller souper au luxembourg chez Monsieur, le marquis de la Fayette dit qu'il en étoit bien le maître, qu'il lui donneroit trois cens hommes pour sa garde ; & le roi ne sortit pas.

L'on voit que toute la garde-nationale reçoit les ordres du marquis de la Fayette, qu'il se rend où il veut, accompagné ou non accompagné, à sa volonté ; mais le roi est obligé de se soumettre à la volonté du marquis de

la Fayette, & il ne peut point ſortir ſans compagnie & ſans gardes, s'il le veut, à moins que le marquis de la Fayette n'y conſente.

Qu'on ne croye pas que *Louis* ait deſſein de s'abſenter pour perdre la couronne, il eſt trop bien conſeillé. C'eſt peut-être un effet de la providence qu'il reſte comme enfermé, parce que la ſanction qu'il donne à tous les décrets, n'émanant point d'un homme vraiment libre, ſi par hazard les décrets ſe trouvoient défectueux dans la ſuite & ruineux, ce ſeroit une occaſion favorable pour les faire caſſer & annuler, & rendre le peuple heureux.

On a décidé dans les droits de l'homme, qu'il n'y auroit d'autre diſtinction que celle des vertus & des talens. L'on a décrété depuis, qu'il y auroit diſtinction entre ceux qui payent un marc d'argent & au-deſſus, & ceux qui payent moins, les premiers ſeront tout, les autres ne ſeront rien (1); or les décrets ſont remplis de contradictions, ſe contrarient & ſe détruiſent l'un l'autre; il eſt donc bien important qu'il ſe trouve un moyen de les rectifier & de ſauver le peuple : or ce moyen ſe trouvera dans la main du monarque.

---

(1) C'eſt ainſi qu'on préférera la bourſe au mérite, le banqueroutier au marchand infortuné, mais honnête; l'uſurier à l'homme déſintéreſſé; l'étranger riche au patriote pauvre, mais vertueux, l'âne d'or à l'aigle.

Il eſt impoſſible de faire de nouvelles loix à la place des anciennes, dans une ancienne monarchie : on ne connoît pas les vices des premieres, & l'on connoît les défauts des autres. Il eſt donc bien plus ſage & bien plus sûr de réformer ; mais pour que la réforme ſoit bonne & ſolide, il faut qu'elle plaiſe au plus grand nombre, non de l'aſſemblée, mais de la nation ; autrement la courte prudence des réformateurs n'ayant pas prévu les inconvéniens de leurs réformes, entraîneroit leur ruine & celle de l'état.

C'eſt envain qu'on veut établir un gouvernement qui tienne un peu de la monarchie, de l'ariſtocratie & de la démocratie ; mais tôt ou tard l'une des trois viendra toujours à excéder, parce qu'il y aura des vices, des diſſenſions, des jalouſies & des oppreſſions, tant qu'il y aura des hommes. Il eſt donc impoſſi- que ce gouvernement ſoit de longue durée, ni même qu'il ſoit tranquille, juſqu'à ce qu'il ait pris une des trois formes, à l'excluſion des autres ; & comme les françois aiment leur roi, que cet amour eſt comme inné dans leurs cœurs, le peuple ſe retournera tôt ou tard du côté de ſon roi, & il aura raiſon.

Des libelles ont publié que le comte d'Artois avoit formé le projet d'aſſaſſiner le roi ſon frere, pour règner, en profitant du tumulte, de la confuſion & du déſordre. L'on

cite pour témoin le comte d'Eſtaing, à qui ce complot a dû être découvert ; mais la fauſ-ſeté de cette calomnie ſort de ce que la mort du roi n'auroit pas mis la couronne entre ſes mains, mais en celles du Dauphin ou de Monſieur.

Il eſt également abſurde de croire que le duc d'Orléans ait aſpiré au trône. Il a toujours dédaigné toutes les places, n'a voulu être pré-ſident d'aucune aſſemblée, s'eſt toujours tenu à l'écart ; d'ailleurs n'eſt-il pas trop éloigné du trône, pour avoir eu la témérité d'y porter ſes vues ? On l'a traité de lâche ; mais un prince qui s'eſt expoſé dans des ballons, ne craint pas pour ſa vie. S'il eût été coupable, les officiers & ſeigneurs qui le trahiſſoient, & qu'il a renvoyés, n'auroient pas manqué de découvrir ſes projets ; mais ſi le duc d'Orléans s'eſt abſenté, c'eſt qu'il étoit mécontent de voir que l'aſſemblée nationale ne prenoit pas une bonne tournure ; & afin qu'on ne le ſoup-çonnât point d'être chef de parti, ni de s'op-poſer aux vues du monarque, ou de les favo-riſer, il a eu la prudence de s'éloigner juſqu'à ce que la conſtitution ſoit faite.

Le 20 du mois de Décembre, un ſoldat de la garde nationale ayant tiré un coup de fuſil par mégarde dans les appartemens du roi, leurs majeſtés en ont été vivement effrayées ; mais inſtruites du fait & de l'imprudence du

garde, qui a déclaré que son fusil avoit parti au repos, la famille royale s'est rassurée.

Souvent d'une occasion légère naissent des choses de la derniere importance; ainsi, je n'ai pas dû négliger les petites choses, puisqu'elles servent à approfondir les grandes. Mon exactitude a donc été tout-à-fait nécessaire dans la vie du roi, puisqu'il faut connoître les princes par les ongles, comme les lions.

Historien fidèle & sincére, j'ai raconté les défauts aussi bien que les vertus de Louis XVI: ainsi les louanges que je lui ai données sont sincères & véritables, puisqu'il y a quelque mêlange de blâme, & que j'ai infusé deux onces de venin, avec trois cens livres de sucre.

Les malheurs que vient d'éprouver *Louis*, & les contradictions qu'il essuie encore tous les jours, lui faisant abandonner la forge qui altère, & le tokai qui interrompt sa raison, le rendront ferme & constant, & feront de lui le plus grand roi de l'univers. Il fera provision de vertus à l'école du malheur, & son expérience procurera le bonheur de ses peuples.

Marie-Antoinette se défiant désormais des Circé mordernes, n'écoutant que son cœur, ses sentimens & son esprit, contribuera par ses tendres soins au bonheur de son auguste époux, & à la félicité de la nation.

SUPPLEMENT

A LA VIE DE LOUIS XVI.

LA nuit du 24 au 25 Décembre, fut arrêté le marquis de Favras, avec la princeſſe d'Anhalt Schambourg ſon épouſe, par la garde nationale, qui les conduiſit à l'abbaye ; le marquis fut décrété de priſe-de-corps, & conduit au châtelet; ſon épouſe fut élargie.

On accuſe le marquis d'avoir formé le projet d'enlever le roi, & de le conduire à Péronne.

MONSIEUR, frere du roi, accuſé par un pamphlet, d'être de concert avec le marquis de Favras, d'avoir fait négocier par lui l'emprunt de deux millions pour conſommer ce complot, ſe tranſporte à la ville, avec le plus grand empreſſement, ſe juſtifie de ce bruit ſourd, en diſant qu'il étoit ſi abſurde, qu'on n'attendroit pas de lui qu'il ſe juſtifiât; qu'il n'a aucune relation avec le marquis de Favras, ancien capitaine de ſes gardes-ſuiſſes; & que, s'il s'eſt chargé de faire trouver l'emprunt de deux millions néceſſaires pour la dépenſe de ſa maiſon, cette affaire de finances ne regardoit que ſon intendant, à qui il en avoit donné la charge.

Cet empreſſement de Monſieur à ſe juſti-

fier d'une inculpation dont il n'étoit pas loyalement atteint, a été approuvé des uns, & blâmé des autres, comme ſi ce prince avoit été au-devant du coup.

L'on a fait entendre en témoignage le comte de Saint-Prieſt, miniſtre de la maiſon du roi, qui a dépoſé que M. de Favras lui avoit fait la propoſition d'enlever le roi au mois d'août; qu'il avoit douze cents hommes prêts à s'oppoſer aux entrepriſes du maire & de la ville de Paris; qu'il n'avoit beſoin que de chevaux pour faire réuſſir ſon projet.

Si M. le marquis de Favras eût été criminel, le comte de Saint-Prieſt n'auroit pas manqué de le dénoncer, dès l'inſtant de la confidence, au comité des recherches. Ne l'ayant pas fait, il a donc regardé la propoſition du marquis de Favras comme celle d'un bon citoyen, d'un loyal François, qui, croyant la liberté & la vie de ſon roi en danger, d'après les bruits populaires, a voulu ſauver le monarque.

Son attention à demander l'approbation du miniſtre, pour obtenir celle du roi, marque la pureté de ſes intentions. Un ſouverain peut demeurer alternativement dans chacune des villes de ſes états; lui en faire naître l'envie, demander à l'eſcorter, ſi l'on s'oppoſe à ſa volonté, n'annonce point un projet criminel.

Si le comte de Saint-Prieſt regardoit cette

propofition comme imprudente, il a dû l'enfevelir dans l'oubli. S'il la regardoit comme criminelle, il a dû la découvrir à l'inftant même où il s'en eft rendu complice.

Le marquis de Favras ayant déclaré que fon emprunt & fa levée de troupes n'étoient que pour les affaires du Brabant, où l'on fait que les patriotes, felon des papiers publics, avoient voulu nommer le duc d'Orléans pour leur Stadhouder, donne un air de vérité à la déclaration du marquis, & l'inexécution du projet dont a parlé le comte de Saint-Prieft, prouve évidemment que cet homme n'eft pas coupable. S'il l'étoit, douze mille hommes dépoferoient contre lui, c'eft-à-dire, tous ceux qu'il auroit enrôlés; mais n'y ayant que trois ou quatre efpions attachés aux chefs de la municipalité, qui ont dépofé contre lui, qui ont été fes dénonciateurs, on doit penfer que tous les faits dont on l'accufe font apocryphes.

Un dénonciateur ne peut paffer en témoignage, fuivant toutes les loix. Tout comédien, felon les loix romaines, étoit *turpis perfona*, incapable d'efter & de paroître en témoignage; *à fortiori*, un efpion qui eft le plus lâche, le plus vile & le plus infâme des hommes.

Le crime apparent dont on accufe le marquis de Favras, eft d'avoir voulu enlever le

roi; ce qui eſt démontré faux. Le motif ſecret qui le fait pourſuivre avec un acharnement inconcevable, eſt d'avoir blâmé les opérations & la conduite deſpotique de Bailly, maire de la ville : d'avoir critiqué le marquis de la Fayette par jalouſie : ces deux perſonnes couvrent leur vengeance particuliere du prétexte de crime de lèze-nation, afin de conduire ſur un échaffaud le marquis de Favras (1).

On vient d'apprendre que le comte d'Eſtaing, qui eſt un bâtard adultérin du comte d'Eſtaing, dont il a dépouillé le fils légitime, comme Jacob, en lui uſurpant ſon nom & ſa fortune, ainſi qu'il eſt démontré dans la confeſſion dudit comte, eſt le général des eſpions de la municipalité de Paris; que tout

(1) *Jugement de M. de Favras.* Le 19 Fevrier 1790 à minuit.

Déclarons le ſieur de Favras duement atteint & convaincu d'avoir formé le projet d'operer une contre révolution en france, de gagner les gardes Françoiſes, de diſſoudre l'aſſemblée Nationale, d'enlever le roi, de le conduire à Peronne, d'aſſaſſiner trois des principaux chefs du miniſtère, &c. &c. Pour réparation de quoi le condamnons à faire amande honorable devant la principale porte de la Cathedrale, tête nue, en chemiſe, tenant en main une torche du poids de deux livres, pour delà, être conduit dans un tombereau à la place de Grève, & pendu, &c. Cette exécution s'eſt faite le même jour à 5 heures du ſoir aux applaudiſſemens d'un peuple immenſe. M. de Favras a proteſté de ſon innocence juſqu'au dernier moment de ſa vie.

ſon cortège eſt composé d'eſpions, & qu'il n'y a pas un ſeul de ſes domeſtiques qui ne ſoit ſoudoyé en cette odieuſe qualité, aux dépens des Pariſiens.

Perſonne ne ſera ſurpris de ce fait, lorſqu'on ſaura que le comte d'Eſtaing n'eſt qu'un brutal, une ame vile, baſſe & rampante, qui ſe reſſent du vice de ſa naiſſance. Enfant de la débauche, avare & prodigue tout-à-la-fois, il n'a jamais fait aucune belle action. Il s'eſt jetté, comme un enragé, ſur une foible garniſon anglaiſe qu'il a paſſé au fil de l'épée, s'eſt emparé de l'iſle; mais il a échoué devant pluſieurs autres iſles, quoiqu'avec des forces ſupérieures. Cinquante mille François ont été maſſacrés, pour aſſouvir la rage de cet homme qui vouloit ſe faire tuer, ou périr plutôt que de reſter avec une médiocre fortune.

Fils & frere dénaturé, traître, perfide & parjure, que pouvoit-on attendre de bon, de juſte d'un tel furieux ? Les moyens les plus infâmes, les plus féroces, qui pouvoient augmenter ſa fortune, lui ont toujours paru les meilleurs.

Il a voulu rendre le comte d'Artois ſuſpect au roi, en l'accuſant d'un fratricide ſacrilege, par une perſonne interpoſée; c'étoit pour faire fuir le prince, & s'emparer du roi, comme commandant général de la garde nationale de Verſailles. N'ayant pu réuſſir tout-à-fait dans

ſon horrible projet, il s'eſt retiré à Paris, où il a accepté le grade de général des eſpions de la municipalité, pour faire périr les ennemis de ſes mauvais deſſeins, & du deſpotiſme des maires & adminiſtrateurs actuels, ſous prétexte du bien public.

Les eſpions dénoncent l'honnête citoyen, l'accuſent d'un crime imaginaire, qu'ils qualifient crime de lèze-nation, paſſent en témoignage contre lui, au mépris de toutes les loix; & des magiſtrats ſoldés pour ſervir la haine perſonnelle du maire & de ſes adhérens, prononcent les condamnations les plus inouies.

Le roi n'entend parler que de conſpirations contre ſa perſonne, lorſque rien n'eſt plus faux. Louis en eſt ennuyé, dit de condamner rigoureuſement les conſpirateurs; & ſes bons ſujets, ſes loyaux François, deviennent la victime de leur fidélité, parce qu'ils blâment les injuſtices de nos doûze mille tyrans, & qu'ils béniſſent leur monarque légitime.

Si la bonté & la ſimplicité démeſurée de Louis menent rapidement à ſa ruine la monarchie françoiſe, il faut eſpérer que le malheur & la captivité qu'il éprouve, l'inſtruiront, & qu'il rétablira enfin l'ordre par une ſévérité néceſſaire.

Louis doit voir que les courtiſans ont creuſé l'abîme dans lequel il ſe trouve; que ces vils adulateurs ont trompé & corrompu les princes

& la famille royale ; qu'il n'y a plus d'autre moyen, pour ramener le calme, que de régner par lui-même ſous l'empire de la loi, toujours ſupérieure aux monarques, quoique les adminiſtrateurs modernes ſe regardent comme ſupérieurs aux loix.

FIN.

